

EVALUATION ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT 2010-2014

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Description du processus Alliance Emploi-Environnement.....	2
2.1. Objectifs de l'AEE en réponse aux défis de la Région	2
2.2. Coordination du processus : structures et rôles.....	3
2.3. Méthodologie	4
2.4. Choix des secteurs	5
3. Bilan général	5
3.1. Gouvernance	5
3.2. Dynamique participative.....	6
3.3. Moyens budgétaires.....	7
3.4. Impacts sur l'emploi, l'économie et l'environnement.....	7
3.5. Chiffres-clés.....	11
3.6. Réalisations phares	12
3.7. Avis des partenaires sociaux, du conseil de l'environnement et des acteurs de terrain	14
4. Analyse des plans d'actions	20
4.1. Etat d'avancement	20
4.2. Objectifs et impacts des actions	20
4.3. Public-cible des actions	21
4.4. Résilience des actions	22
5. Conclusions et perspectives	23
Annexes.....	25
5.1. Liste des actions de l'AEE	25
5.2. Avis des partenaires sociaux	30
5.3. Liste des acteurs interviewés.....	32
5.4. Rapport d'évaluation des programmes d'actions	33

1. INTRODUCTION

L'Alliance Emploi-Environnement (AEE) est une politique sectorielle lancée par le Gouvernement bruxellois en 2010, à l'initiative des ministres de l'Environnement, de l'Emploi et de l'Economie, en vue de faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois pour les Bruxellois. Depuis 4 ans, l'AEE a soutenu le développement de 4 secteurs-clés : la construction durable dès février 2011, l'eau dès novembre 2012, les ressources et déchets dès octobre 2013 et l'alimentation durable dès décembre 2013.

Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, le Gouvernement bruxellois indique qu'il « *renforcera l'Alliance Emploi-Environnement après évaluation et dans les secteurs réellement porteurs d'emplois* ». La Ministre de l'Environnement a demandé à Bruxelles Environnement¹ de réaliser cette évaluation.

Cette évaluation porte sur les processus d'élaboration et de mise en œuvre des actions de l'AEE et sur les réalisations concrètes observées. De ce fait, elle n'aborde pas les changements observés au niveau des publics cibles.

Cette évaluation a été réalisée entre octobre 2014 et avril 2015 par Bruxelles Environnement, avec les consultants BDO, Ecores, Greenloop et Lateral Thinking Factory. Elle se base sur l'avis du Conseil de l'Environnement, des partenaires sociaux² et des acteurs de l'AEE³, sur l'analyse des plans d'actions actuels de l'AEE⁴ en collaboration avec ses acteurs, et enfin sur les indicateurs produits dans le cadre de la mise en œuvre des actions. Cette évaluation n'aurait pas pu être réalisée sans la contribution et la participation active des acteurs impliqués dans la conception et/ou dans la mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement. Le temps consacré, les avis pertinents, les critiques bienveillantes et le partage d'expérience ont permis d'enrichir l'analyse menée. Nous les en remercions.

Les partenaires sociaux, le Conseil de l'Environnement et les acteurs bruxellois soulignent la pertinence de la démarche et la qualité de ses résultats (mobilisation de l'ensemble du secteur, actions pertinentes et réalistes, dynamique de coopération et multiples partenariats, actions complémentaires et synergiques, évolution continue des plans d'actions). Compte tenu de ces avancées et des premiers résultats encourageants, la nécessité de poursuivre la dynamique innovante de co-construction et de transition initiée semble évidente. Et ce afin de permettre des résultats et des effets structurels sur les secteurs de la construction durable, de l'eau et des ressources-déchets.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

2.1. OBJECTIFS DE L'AEE EN RÉPONSE AUX DÉFIS DE LA RÉGION

Lors de la précédente législature, la Région de Bruxelles-Capitale a décrit dans la Déclaration de politique Régionale 2009-2014 les 5 défis principaux auxquels elle faisait face à court, moyen et long terme :

- (1) l'essor démographique ;
- (2) l'emploi, la formation et l'enseignement ;
- (3) l'environnement ;
- (4) la lutte contre la dualisation de la ville ;
- (5) l'internationalisation.

La combinaison des défis d'amélioration de l'environnement, de prospérité économique et de création d'emplois adaptés aux Bruxelloises et aux Bruxellois est un challenge que le Gouvernement bruxellois souhaitait relever.

¹ Bruxelles Environnement est l'administration bruxelloise en charge de la coordination de l'AEE depuis 2010.

² Les partenaires sociaux ont émis leur avis via le CESRBC ainsi que via les comités de suivi des différents axes de l'AEE.

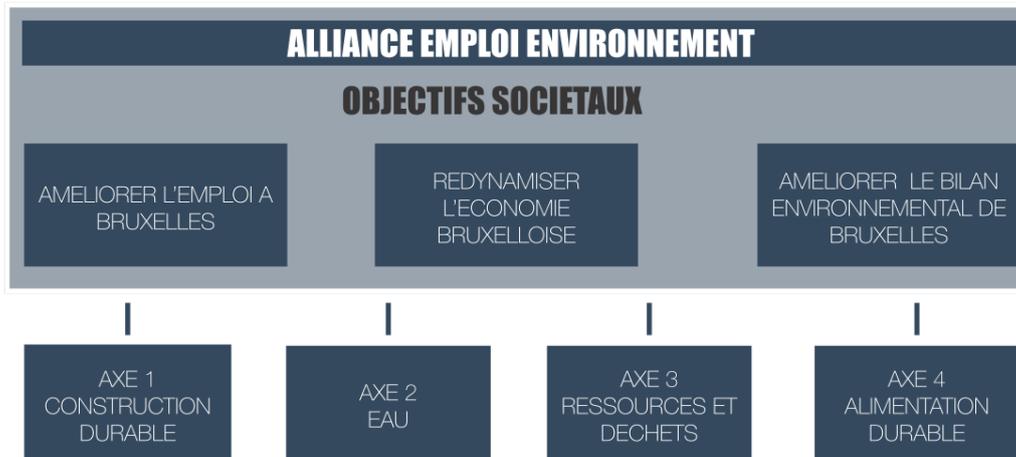
³ Les avis des acteurs-clés de l'AEE ont été collectés via les ateliers et via une série de 34 entretiens réalisés par BDO et Bruxelles Environnement fin 2014 – début 2015. Des entretiens ont également été réalisés auprès d'acteurs non-impliqués dans l'AEE à ce jour.

⁴ L'analyse des plans d'actions a été fait sur base d'une grille d'analyse élaborée par Ecores-Greenloop-Lateral Thinking Factory, à la demande de Bruxelles Environnement et avec participation des pilotes d'action via un workshop d'autoévaluation

En réponse à ces défis, l'AEE s'est dotée de 3 objectifs combinés :

- a) **développer l'emploi pour les Bruxelloises et Bruxellois**, y compris pour les moins qualifié(e)s ;
- b) **redynamiser l'économie bruxelloise** en stimulant certains secteurs porteurs en termes d'activité économique et d'emploi et en soutenant leur développement pour une transition vers plus de durabilité et de compétitivité ;
- c) **améliorer le bilan environnemental de Bruxelles**.

Figure 1 : Objectifs initiaux de l'AEE



2.2. COORDINATION DU PROCESSUS : STRUCTURES ET RÔLES

Dans son avis (A-2013-066-CES) du 21/11/2013, le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, salue la volonté de concertation des acteurs [...] selon une logique « bottom-up ». Il souligne que cette méthodologie, demandant une large implication des partenaires sociaux, a plusieurs effets positifs (rencontres et discussions entre acteurs, actions proposées directement par les acteurs,...).

L'AEE est une dynamique de stimulation économique qui vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées. Cette dynamique est innovante à plus d'un titre. En effet, elle ne se résume pas à la consultation et à la participation classiques des acteurs aux politiques publiques. Premièrement, elle associe étroitement toutes les parties prenantes (acteurs publics, privés et associatifs) autour d'actions développées de manière concertée. Deuxièmement, elle aboutit à un véritable engagement collectif et individuel à travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs opérationnels partagés. Et troisièmement, elle vise à créer et développer des filières économiques liées à l'environnement et à créer des emplois de qualité.

Durant une première phase d'élaboration du plan d'actions, des groupes de travail public-privé évaluent les chantiers prioritaires (renforcement des filières locales sur toute la chaîne de valeur, formation, innovation...) au regard des freins et opportunités identifiés puis développent des propositions d'actions susceptibles de lever ces freins et de soutenir la transition. Les discussions public-privé font aussi apparaître des besoins que ne rencontraient pas nécessairement les acteurs publics dans leur stratégie environnementale, démontrant également le besoin de dialogue public-privé sur ces politiques.

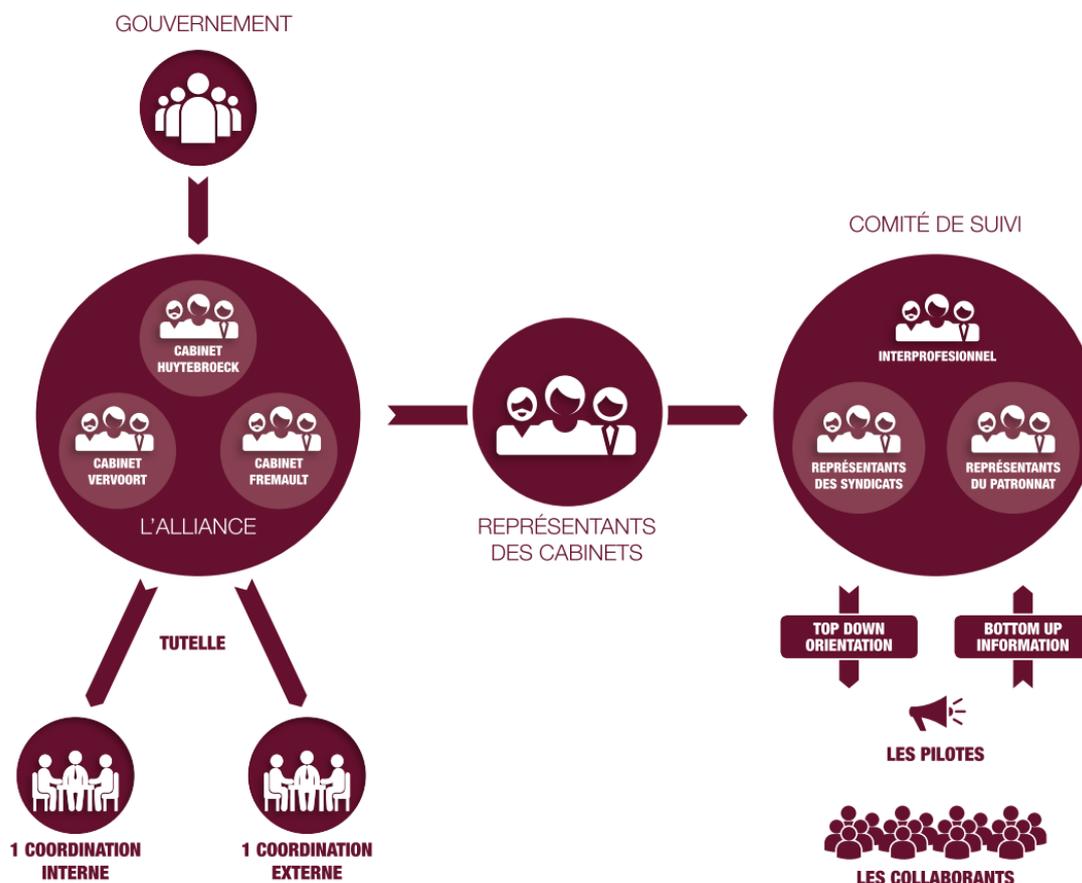
Pilotage

Le suivi de la phase d'élaboration de l'AEE a été assuré par un **Comité de pilotage** politique coprésidé par la Ministre de l'Environnement et de l'Énergie, le Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de la Recherche scientifique et le Ministre-Président.

Le suivi de la mise en œuvre de l'AEE a été assuré jusqu'à aujourd'hui par un **Comité de suivi** mixte réunissant les organisations membres du Comité bruxellois de concertation économique et sociale, limité, en ce qui concerne les représentants du Gouvernement, aux ministres porteurs de l'Alliance et élargi, aux représentants sectoriels, en veillant au respect de l'équilibre entre les représentants des différentes composantes parmi les partenaires sociaux (employeurs, classes moyennes, non-marchand et organisations syndicales).

Le Gouvernement, via la Ministre de l'Environnement, a désigné une structure de coordination. Celle-ci est composée de Bruxelles Environnement et d'un consultant extérieur. Le consultant extérieur fournit une assistance en méthodologie stratégique, d'animation et administrative à la mise en œuvre de l'AEE. Depuis début 2015, Impulse a intégré cette structure de coordination.

Figure 2 : Gouvernance de l'AEE



2.3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'AEE s'articule en deux temps :

- un temps d'élaboration du plan d'actions;
- un temps de mise en œuvre des actions

Ces deux phases sont orientées par la **vision** donnée par le gouvernement dans ses politiques environnementales, économiques et par un lien fort avec les politiques de formation.

Elaboration du plan d'actions

Dans la phase bottom-up, les acteurs, réunis au sein des ateliers, ont identifié les freins à la transition du secteur en s'appuyant sur leurs expériences et proposé la mise en place d'actions. Tous les points de vue, toutes les idées et tous les acteurs étaient légitimes. Il s'agissait d'une phase participative et créative.

Dans la phase top-down, le Comité de suivi devait analyser le résultat de la phase bottom-up à la lumière des contraintes institutionnelles et des priorités politiques. Il devait organiser les actions selon une stratégie et arbitrer entre les priorités.⁵ Il devait également susciter de nouvelles actions là où des besoins ne seraient pas suffisamment couverts et rediriger certaines actions vers certains pilotes. Ensuite, en lien avec les conseils d'avis, il a marqué son accord sur les actions à mettre en œuvre. Il s'agissait de la phase de cadrage et de priorisation des actions.

⁵ Certains acteurs ont exprimé le souhait que l'arbitrage politique soit renforcé à l'avenir car il s'était avéré insuffisant.

Mise en œuvre des actions

Bruxelles Environnement, a assuré la coordination et la cohérence du plan d'action durant la phase de mise en œuvre. Le suivi de la mise en œuvre des actions de chaque axe de l'AEE a été réalisé au travers d'ateliers constitués d'opérateurs tant publics que privés, chacun centré sur une catégorie particulière de besoins des acteurs.

2.4. CHOIX DES SECTEURS

Fin 2009, le Gouvernement a décidé d'initier un premier axe de l'AEE dans le domaine de la construction durable. Le secteur de la construction à Bruxelles représente 25.000 emplois salariés et indépendants en 2011, il est responsable de 70% des émissions de gaz à effet de serre émis annuellement en Région de Bruxelles-Capitale et constitue la plus grande opportunité d'économie d'énergie mais aussi de création d'emploi (non délocalisables, pour une main d'œuvre peu qualifiée). À Bruxelles le parc immobilier bruxellois est un des principaux maillons stratégiques pour relever le défi d'une société sobre en carbone.

Suite à la dynamique positive initiée par l'AEE Construction Durable, le Gouvernement a décidé en 2011 de lancer un deuxième axe de l'AEE, portant sur l'eau. En effet, le secteur de l'eau constitue un secteur à potentiel multiple en termes d'emploi pour la Région de Bruxelles-Capitale. Des investissements importants sont réalisés en Région de Bruxelles-Capitale pour l'assainissement et la distribution (le maillage gris). La gestion et mise en valeur du réseau hydrographique de surface, (le maillage bleu) présente de nombreuses opportunités pour améliorer la qualité de vie en ville et en favoriser les services écosystémiques. Enfin, une nouvelle manière de concevoir la gestion de l'eau de pluie est indispensable en milieu urbain pour améliorer la qualité des eaux (obligation européenne) et lutter contre les inondations, via des infrastructures à fortes externalités positives (biodiversité, qualité de vie, sobriété énergétique...) et porteuses d'opportunités économiques pour les entreprises bruxelloises qui se positionneront dans ce secteur (le Maillage Pluie ou Maillage Bleu+).

En 2013, le Gouvernement a lancé un troisième axe portant sur les ressources et les déchets. Avec cet axe, la Région a voulu que les déchets ne soient plus éliminés mais récupérés pour être réemployés et recyclés. A cette fin, l'axe Ressources-Déchets réunit aussi bien les acteurs industriels que les consommateurs et les gestionnaires de déchets. Les actions visent la fermeture du cycle des matières pour les déchets de construction et de déconstruction, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les biodéchets et d'autres flux de déchets. Elles encouragent l'éco-conception, le réemploi, la réparation, le recyclage. Une attention est également apportée à la formation.

Fin 2013, le Gouvernement a décidé de lancer un quatrième axe de l'AEE, portant sur l'alimentation durable: l'objectif est de (re)localiser des filières complètes, de créer de l'activité économique et donc de l'emploi pour les Bruxelloises et Bruxellois. D'un point de vue environnemental et social, l'objectif est de réduire pollutions et gaspillage, et mettre à disposition de tous des aliments de qualité pour assurer bien-être et santé.

3. BILAN GÉNÉRAL

3.1. GOUVERNANCE

L'AEE est une politique visant la transition de l'économie régionale, mais aussi la transition vers des nouvelles formes de gouvernance de l'économie. En attribuant un rôle central aux initiatives des acteurs de terrain, le gouvernement a opté pour une gouvernance innovante afin d'expérimenter des manières nouvelles de coopération, de concertation, de délibération. Bien qu'il soit sans doute encore trop tôt pour un bilan complet de ces expérimentations⁶, force est de constater que l'AEE a été confrontée à une tension inhérente entre les deux pôles que sa gouvernance a tenté de combiner, à savoir son orientation à la fois « bottom-up » et « top-down ».

L'Alliance Emploi-Environnement est « bottom-up » par sa manière d'identifier les besoins des secteurs, par la relative autonomie des fiches-actions et de leurs pilotes, et par son organisation décentralisée en axes indépendants. A ce titre, la gouvernance « bottom-up » de l'AEE a sans doute contribué à une meilleure concertation entre les acteurs, à la création ou consolidation de réseaux, ou encore à l'émergence d'une vision commune au sein d'une filière. Par contre, il semble que sa gouvernance a été moins propice pour mobiliser les acteurs de niche : les innovateurs, les start-ups,

⁶ Cf. Chevalier, Kampelmann, Courtois et Van Vyve (à paraître), « Médiation entre niche et régime : l'Alliance Emploi-Environnement en Région de Bruxelles-Capitale comme acteur de pont dans la transition d'un territoire vers le développement durable », communication au Congrès Interdisciplinaire du développement durable, Mai 2015 à Louvain-la-Neuve.

les micro-entrepreneurs de la transition ont sans doute moins pesé sur le processus que des acteurs plus établis.

Ensuite, l'alliance est « top-down » par son origine gouvernementale et par sa capacité d'adopter une perspective transversale et régionale sur des enjeux économiques et environnementaux qui touchent tous les Bruxellois. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les acteurs de terrain réclament une plus forte gouvernance « top-down » lorsqu'il s'agit de définir des priorités politiques claires qui seraient susceptibles de fédérer et orienter la multitude des initiatives de terrain (cf. Section 3.7 ci-dessous).

La gouvernance de l'AEE est donc une expérience prometteuse concernant l'implication des administrations publiques dans la transition d'un territoire, bien que sa configuration actuelle puisse être améliorée non seulement en ce qui concerne les acteurs actuellement sous-représentés dans son volet « bottom-up » mais également au niveau de sa stratégie politique transversale. Ces améliorations passeront sans doute moins par la complexification d'une gouvernance déjà relativement opaque pour des non-initiés, mais plutôt par une délibération transparente et une logique de subsidiarité dans la prise de décision.⁷

3.2. DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Par rapport à la démarche classique d'un programme de développement d'un secteur, le processus de l'AEE se veut intégré : c'est l'ensemble des besoins du secteur qui sont pris en considération, et font l'objet de réponses coordonnées par les différents opérateurs concernés (des besoins d'information, de formation sur les techniques d'avenir à l'innovation en passant par le financement et le développement des compétences).

La dynamique de co-construction associe quelques 250 acteurs publics et privés, tels notamment les acteurs de l'environnement, de l'activation économique, de l'emploi, de la formation et de la recherche au niveau public et les fédérations professionnelles, les opérateurs économiques, les syndicats, et les associations au niveau privé. Cette co-construction se base sur 2 piliers de coopération structurée :

- entre acteurs publics, visant une plus grande cohésion des actions et instruments de ceux-ci ;
- entre acteurs publics et privés afin d'accentuer la collaboration avec des acteurs relais privés, plus proches des PME bruxelloises.

L'approche est aussi entièrement participative, au sens où ce sont les opérateurs eux-mêmes qui se concertent entre eux et avec les représentants du secteur pour proposer des actions et les mettent en œuvre dans un cadre transparent et concerté. C'est ensuite le gouvernement qui décide quelles sont les actions prioritaires pour lui.

Cette démarche originale présente plusieurs avantages :

- identifier des actions pertinentes et réalistes car en prise directe avec les besoins des publics-cibles et la réalité du travail des opérateurs ;
- mobiliser des opérateurs dès la conception et donc favoriser l'appropriation des actions avant même le lancement de la phase de mise en œuvre ;
- enclencher une dynamique de coopération entre opérateurs d'horizons différents, qui sera poursuivie durant la phase de mise en œuvre ;
- articuler des actions complémentaires et synergiques autour d'objectifs stratégiques ;

L'AEE fait bouger tout un secteur dans une même direction, grâce à la participation de tous les acteurs du secteur. Le pouvoir public joue le rôle de catalyseur des énergies tout en se portant garant des ambitions de durabilité et place ainsi les acteurs régionaux dans une démarche active et constructive par rapport au changement.

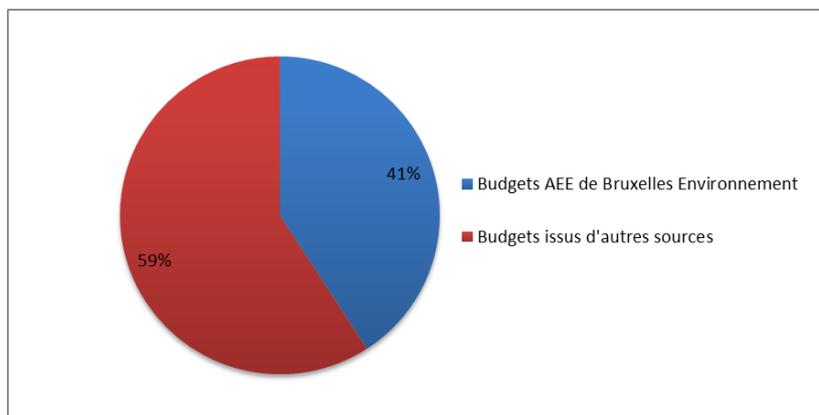
⁷ Le principe de subsidiarité enjoint à prendre les décisions au niveau de pouvoir le plus pertinent, du local au global.

3.3. MOYENS BUDGÉTAIRES

Les budgets totaux mobilisés pour mettre en œuvre l'AEE s'élèvent 23 millions d'euros⁸ pour 4 ans de mise en œuvre (2011-2014).

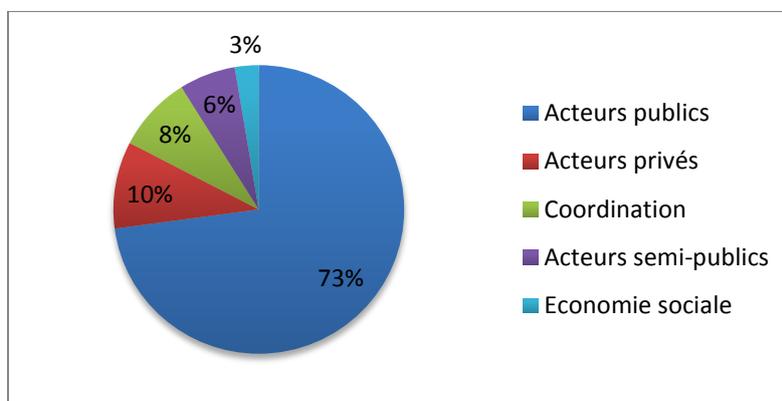
41% des budgets de mise en œuvre de l'AEE sont des budgets issus de la compétence Environnement, dédiés spécifiquement à l'AEE et mis en œuvre par Bruxelles Environnement. Les 52% restants proviennent d'autres budgets régionaux mis à contribution ou des apports financiers des pilotes eux-mêmes. Une partie de ces budgets étaient des budgets préexistants qui ont été réaffectés afin de mettre en œuvre les actions de l'AEE. Certains appels à projets de recherche organisés par Innoviris ont ainsi été réorientés sur des thématiques sectorielles de l'AEE.

Figure 3 : Répartition des budgets totaux de l'AEE selon la source



Au total, 79% des budgets totaux mis en œuvre dans le cadre de l'AEE servent à financer des actions portées par des acteurs publics ou semi-publics (tels les Centres de Référence professionnelle). 10% financent des actions portées par le secteur privé (associatif telles que les fédérations), 8% des budgets totaux mis en œuvre servent à coordonner le processus et 3% financent des actions portées par les acteurs de l'économie sociale.

Figure 4 : Répartition des budgets totaux de l'AEE selon le type de bénéficiaire



L'axe Construction Durable a jusqu'à présent bénéficié de 60% des budgets de l'AEE, l'axe Eau de près de 20%, l'axe Ressources-Déchets et Alimentation Durable de chacun près de 10%.

3.4. IMPACTS SUR L'EMPLOI, L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

L'AEE vise principalement 3 bénéficiaires finaux : les demandeurs d'emploi bruxellois, les travailleurs et les entreprises. La dynamique s'appuie sur les acteurs-relais (tels qu'Actiris ou l'UCM) pour les toucher.

Dans l'axe le plus abouti de l'AEE (la construction durable), la majorité⁹ des actions concrètes ont directement impacté le public-cible de l'AEE, même s'il reste difficile de mesurer l'effet direct de ces actions sur la mise à l'emploi.

⁸ Ces 23 millions d'€ incluent les budgets propres à l'AEE mais également les autres budgets régionaux réorientés vers les actions et secteurs de l'Alliance ainsi que les moyens propres mis en œuvre par certains pilotes.

⁹ 90% des actions analysées par Ecores-Greenloop-Lateral Thinking Factory (cfr. Chapitre 4)

Il est important de prendre en compte le fait que :

- bien que certains types d'actions menées semblent parfois assez éloignés des effets recherchés (développement économique, de l'emploi des Bruxellois et du bilan environnemental régional), ces actions sont cependant un préalable nécessaire pour préparer le terrain à des actions touchant plus directement aux publics-cibles;
- les moyens qui ont été alloués à la politique sont relativement limités par rapport au poids économique des secteurs ciblés¹⁰ ;
- la « jeunesse » de la politique ne favorise pas la production d'effets et d'impacts d'ores et déjà mesurables ;
- la politique menée est réellement innovante ;
- de manière générale, il est particulièrement difficile de produire des indicateurs de résultats pour des politiques emploi.

Impacts sur l'emploi

Dans la cadre de l'AEE et jusqu'à présent, les différentes approches envisagées ne permettent pas d'identifier une méthodologie appropriée pour isoler les effets de l'AEE en termes de création nette d'emploi par rapport aux autres déterminants macroéconomiques de la création d'emploi. Il n'est par exemple pas possible à ce stade de neutraliser les effets des impacts globaux du dumping social et de la crise économique. Néanmoins un tel indicateur pourrait être obtenu selon deux types d'approche différentes : l'approche statistique ou l'approche « monitoring ».

La première approche consisterait à discriminer les (sous-)secteurs visés par l'AEE et de se baser sur les statistiques sectorielles pour obtenir des chiffres en matière d'emploi ou de chiffre d'affaire. Or, il est actuellement impossible de distinguer statistiquement les entreprises actives en construction durable des autres entreprises du secteur, car la définition-même d'une entreprise active en construction durable pose question, et qu'aucune classification économique (NACE etc.) ne permet de les distinguer. Il en va de même pour les entreprises des autres secteurs de l'AEE. Il n'est donc actuellement pas possible de se baser sur les statistiques régionales pour avoir des indicateurs d'évolution des secteurs visés par l'AEE.¹¹

L'autre approche consisterait à suivre les bénéficiaires directs de l'AEE (élèves accompagnés, demandeurs d'emplois accompagnés, travailleurs accompagnés, entreprises accompagnées, ...) afin de mesurer la création nette d'emplois suite à un accompagnement dans le cadre de l'AEE. Les organismes d'enseignement, de formation, d'insertion, de mise à l'emploi, ... n'ont cependant pas réalisé cet exercice dans le cadre de l'AEE, notamment pour des motifs de respect de la vie privée. Il n'est donc par exemple pas actuellement possible de connaître le taux de mise à l'emploi dans le secteur de la construction durable auprès des demandeurs d'emplois ayant bénéficié d'une formation en construction durable.

Une alternative à cette approche directe consisterait à modéliser l'impact de chaque action de l'AEE sur un vivier déterminé¹² en se basant sur une série d'hypothèses en lien avec les actions. Ce type d'approche nécessite non-seulement d'importants moyens, car chaque action doit faire l'objet d'une analyse et d'hypothèses détaillées, mais les résultats obtenus sont fortement dépendants des hypothèses prises.

A titre d'exemple, une telle approche a été adoptée par Econotec¹³ pour une partie du plan d'actions de l'axe Construction Durable dans le cadre du Tableau de Bord de la construction durable. Le potentiel d'emplois des actions formation et insertion est estimée à 6754 emplois à l'horizon 2020.

Par ailleurs, il est à noter que dans la conjoncture actuelle, l'AEE ne vise pas seulement la création de nouveaux emplois, mais également le maintien de l'emploi existant par une transition des secteurs. Un aspect également important est l'augmentation du taux d'emploi de Bruxellois dans ces secteurs. Or, ce maintien de l'emploi et le taux d'emploi bruxellois ne sont pas évident à chiffrer.

Une dernière approche consiste à évaluer le plan d'action dans son ensemble, d'en évaluer la pertinence par rapport aux différents public-cible, sa cohérence, son état d'avancement. La résilience de l'Alliance et de ses programmes d'actions a également été évaluée au travers des critères de gouvernance des actions et de connectivité entre les actions du processus.

¹⁰ Cfr. 3.3

¹¹ Confirmé par M. Stéphane Thys, Observatoire de l'Emploi

¹² Par exemple, pour l'enseignement le nombre d'élèves ayant participé à une visite de chantier durable

¹³ Source : Tableau de bord – construction durable 2014, Econotec – Bruxelles Environnement

En l'absence de données, il faut néanmoins garder à l'esprit que la transition des secteurs concernés vers une économie plus durable implique nécessairement la création de nouveaux emplois, certains remplaçant des emplois existants sans création nette (par exemple via la modification du contenu des emplois classiques dans un secteur de la construction plus durable, tourné vers l'isolation, les énergies renouvelables, les matériaux durables, etc.), d'autres liés à l'extension de la demande de certains biens et services, avec création nette d'emploi, (par exemple augmentation de l'activité d'isolation du bâti existant) et d'autres enfin liés à la création de nouvelles activités liées à la transition du secteur, avec création nette d'emploi (par exemple via l'apparition de nouveaux métiers, comme celle d'auditeur énergétique ou de consultant en travaux énergétiques).¹⁴ Le processus d'AEE, quand il est mis en œuvre depuis suffisamment de temps, comme en construction durable, a aidé des secteurs importants à entamer leur transition en ce sens.

Pour l'avenir, notons que le Gouvernement a annoncé dans la Déclaration de Politique Régionale 2014-2016, une Alliance Emploi-Formation dotée « d'objectifs chiffrés pluriannuels notamment en taux de création d'emploi ». A l'avenir et dans un souci de cohérence, l'AEE utilisera la même méthodologie de suivi de ces objectifs chiffrés que celle de l'Alliance Emploi-Formation, une fois que cette méthodologie sera définie.

Impacts sur l'économie¹⁵

Le développement économique vise la création de valeur ajoutée ou de richesse afin d'engendrer une progression du niveau de vie des habitants. Le développement économique se mesure à travers plusieurs indicateurs comme le PIB (Produit intérieur brut) ou le PNB. Ces indicateurs doivent être combinés avec d'autres qui tiennent compte du développement humain (santé, espérance de vie, pauvreté,...) et bien entendu, les indicateurs de développement durable afin de tenir compte de l'impact de ce développement sur les ressources naturelles, l'environnement,...

La Région de Bruxelles-Capitale connaît une situation socio-économique paradoxale car elle est la première région du pays en termes de richesse produite (PIB/habitant). Toutefois, plus d'un bruxellois sur trois vit sous le seuil de risque de pauvreté¹⁶ notamment car la richesse produite sur le sol bruxellois bénéficie pour une grande partie à des résidents des autres régions, qui sont employés à Bruxelles. Ainsi le taux de chômage y est élevé et notamment celui des jeunes peu qualifiés. Pour pouvoir mesurer une évolution positive des indicateurs, il faut un effort important dans le temps. Le délai relativement court de mise en œuvre de l'Alliance combiné avec les effets de la crise expliquent que l'AEE ne doit vraisemblablement pas avoir eu d'impact tangible à ce niveau.

Avec 1,37 % du PIB, l'intensité des dépenses en matière de recherche et développement reste encore sous la barre du prescrit européen de 3% malgré leur augmentation de plus de 50% depuis 2004. Or, la Région compte de multiples universités et centres de recherche sur son territoire sans pour autant arriver à capter les retombées économiques de cette recherche et ses retombées positives sur son territoire. L'AEE a peu travaillé sur ces aspects se concentrant dans un premier temps à réorienter les flux en matière de financement public de la recherche et d'innovation vers les thématiques concernées (Programmes Innoviris). Par contre, certains projets d'innovation sociale et organisationnelle ont été proposés. Il est toutefois difficile de dénombrer l'impact économique et les emplois directs qui en sont sortis.

Le tissu de PME et TPE bruxelloises est important. Il existe dans la Région une réelle dynamique entrepreneuriale. Toutefois, près de la moitié de ces entreprises ont moins de dix ans. Si le nombre d'entreprises est en croissance, le taux de faillite l'est également. Cette source importante d'emploi nécessite encore de l'attention car le parcours de l'entrepreneur reste un parcours risqué s'il n'est pas accompagné. L'Alliance a travaillé sur la stimulation à l'entrepreneuriat essentiellement dans la filière construction durable, notamment à travers le Cluster Ecobuild, Village Finance, la CCB-C,... dans le cadre de certaines fiches-actions. Malgré l'existence de certaines fiches-actions en la matière, le soutien direct à l'entrepreneuriat n'a pas encore pu être mis en œuvre de manière optimale dans les autres axes car ils étaient moins avancés et nécessitaient encore des actions préalables de caractérisation de marché et d'accès aux flux. Cette étape pourra être entreprise dans le renforcement de la dynamique de stimulation économique à venir.

Stimuler l'économie peut également se faire par la mise en place d'incitants économiques et/ou fiscaux ainsi que par la prise de mesures réglementaires destinées à créer un cadre favorable au développement de certaines activités. Toutefois, la mise en place de ce cadre sort du processus-même de l'Alliance. Il est cependant incontournable si la Région souhaite initier des activités dont les

¹⁴ Nombreuses références publiées par les institutions européennes, l'OCDE, etc.

¹⁵ Source : Impulse

¹⁶ Source : SPF Economie

bénéfiques seront essentiellement locaux. Il semble donc indispensable que les outils économiques publics et opérateurs privés soient directement impliqués à l'avenir si l'on veut mieux développer le volet économique de l'Alliance.

D'autres mesures indirectes peuvent également être promues pour stimuler l'économie, telles que la formation ou l'information des entreprises pour acquérir les compétences requises et faire face à de nouveaux marchés. L'impact de ce type de mesures, bien présentes dans l'AEE, est également difficilement mesurable.

L'AEE compte donc beaucoup d'actions ayant a priori un impact économique positif, mais les effets restent ardues à quantifier compte tenu de la jeunesse de la politique de l'AEE et de la difficulté de l'effet conjugué de la conjoncture.

Impacts sur l'environnement

Comme pour l'impact en terme d'emploi, il est compliqué d'isoler les effets de l'AEE sur l'environnement des effets globaux de la politique environnementale de la Région. Néanmoins, vu leur nature, les actions de l'AEE concourent à atteindre les objectifs environnementaux dans les différents secteurs.

Construction Durable

Afin d'atteindre son objectif de diminution, d'ici 2025 des gaz à effet de serre de 30% par rapport aux émissions de 1990, la Région a mis en place une politique volontariste en matière environnementale et énergétique, tout en veillant à développer une dimension sociale forte, en vue de protéger les consommateurs, avec une vigilance particulière envers les plus fragilisés.

En termes chiffrés, ces avancées se traduisent par une réduction de 21% de la consommation énergétique (par habitant à climat constant) entre 2004 et 2011, les émissions de gaz à effets de serre ont chuté de 16% alors que parallèlement la population augmente!

Le parc immobilier de la région joue à l'évidence un rôle central dans l'élaboration de politiques destinées à relever le défi d'une société sobre en carbone. En effet le secteur de la construction est responsable de 70% des émissions de gaz à effet de serre et constitue la plus grande opportunité d'économie d'énergie.

Eau

La ville-Région de Bruxelles-Capitale fait face aux enjeux des milieux urbains denses, en particulier pour la ressource Eau. Les cours d'eau en pertuis, l'imperméabilisation accompagnant l'urbanisation, le « tout à l'égout », les pollutions diffuses concentrent les pressions sur les cours d'eau, les nappes souterraines et le cycle de l'eau en général.

Une réponse intégrée et globale à l'ensemble de ces défis est exprimée dans le Plan de Gestion de l'Eau (PGE). Ce projet engage la Région à mener diverses actions pour minimiser l'impact des pressions humaines sur les écosystèmes aquatiques et restaurer la qualité des eaux souterraines et de surface: utilisation durable de l'eau, égouttage, épuration des eaux usées, protection des cours d'eau et autres milieux humides, prévention et réduction des inondations, etc.

Par la mobilisation d'acteurs plus large que le cénacle habituel, par la valorisation de la portée économique et de potentiel d'emploi des activités liées au secteur de l'eau, l'Alliance Emploi-Environnement donne une dimension supplémentaire au PGE et participe à sa mise en œuvre.

Le constat environnemental, de manière générale, est à une sensible mais réelle amélioration de la qualité des trois masses d'eau de surface en Région de Bruxelles-Capitale. Les mesures prises depuis quelques années tendent à apporter des résultats encourageants, qu'ils s'agissent du traitement des eaux résiduaires urbaines par les deux stations d'épuration régionales, des nouveaux raccordements au réseau de collecte de ces eaux usées ou encore des travaux d'aménagement et d'entretien réalisés sur la Senne, la Woluwe et leurs affluents.

Ressources-Déchets (RD)

Il est prématuré à ce stade d'avancement de l'axe RD de l'AEE de mettre en avant des impacts environnementaux significatifs de sa mise en œuvre. Néanmoins, l'opérationnalisation complète des actions de l'axe RD aura très certainement des conséquences potentiellement considérables sur les impacts environnementaux en RBC. A titre d'indication, le RIE du 4ème Plan Déchets passe en revue tous les impacts environnementaux de l'émission de déchets en RBC. Sans être exhaustif et avec toutes les précautions d'usage quant à cette estimation, on peut évoquer le chiffre total d'environ 2 à 2,5 millions de tonnes de déchets produites en RBC annuellement.

La mise en œuvre d'une politique des déchets a les conséquences favorables suivantes sur l'environnement :

- Amélioration de la santé humaine
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Amélioration de la qualité de l'air, réduction des nuisances olfactives
- Amélioration de la qualité des sols

- Réduction des émissions de déchets et de polluants dans l'environnement
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (au niveau de la production, distribution, consommation de l'économie)
- Réduction de l'extraction de ressources naturelles (matière et énergie)
- Amélioration de la qualité des écosystèmes et de la biodiversité
- Réduction des impacts paysagers et visuels (propreté publique)

Les fiches-actions de l'AEE RD couvrent quasiment tout le spectre de la politique des déchets de par leur transversalité. On peut donc tirer un parallèle important entre les impacts environnementaux prévus par le Rapport d'incidence environnementale du Plan Déchets et les impacts environnementaux à attendre de la mise en œuvre complète de l'axe RD de l'AEE.

Alimentation Durable

L'alimentation se trouve à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires.

Au niveau environnemental, un tiers des impacts environnementaux d'un ménage Bruxellois sont liés à sa consommation de nourriture et de boissons. En Belgique, le système alimentaire est à l'origine de 17% des émissions de gaz à effet de serre et au niveau mondial, d'après la FAO, le système alimentaire est à l'origine de 33% des émissions de gaz à effet de serre et consommerait 60% des réserves en eau potable. Parmi les émissions agricoles directes, les engrais de synthèse représentent 38 % et le bétail 31 %. Par ailleurs, la suite de la chaîne de valeur (transport, transformation, distribution et traitement des déchets) du secteur agro-alimentaire est elle aussi fortement émettrice, portant d'après de récentes estimations le total des contributions des activités liées à l'alimentation à près de 50 % des gaz à effet de serre. En termes de diversité et de biodiversité alimentaire, la FAO estime que 3/4 de la diversité génétique agricole ont disparu au cours du siècle dernier. En ce qui concerne le poisson, 88% des stocks européens de poissons sont surexploités et 30% se trouvent hors des limites biologiques de sécurité.

L'alimentation est également un enjeu social et de santé. Enfin, d'un point de vue économique, les entreprises du secteur alimentaire doivent faire face à un contexte économique difficile quand, du côté de la demande, de plus en plus de familles éprouvent de grandes difficultés financières pour satisfaire leurs besoins alimentaires.

3.5. CHIFFRES-CLÉS

Si de véritables indicateurs en terme d'emploi sont inexistant à l'heure actuelle, de nombreux indicateurs de réalisations/résultats, mis en place dès le lancement des actions, démontrent que l'on est sur la bonne voie et démontrent la pertinence des plans d'actions ainsi que l'évolution de tout un secteur.

Chiffres-clés en Construction Durable

En presque 4 ans¹⁷, la mise en œuvre de 66 actions¹⁸ dans l'AEE Construction Durable se traduisent notamment par :

- la création de **12.200 m²** de centres de formation
- **184.000 heures** de formation données en construction durable dont 32.000 heures de formation pour demandeurs d'emploi
- **29 nouveaux modules** de formations professionnelles
- **115 entreprises** ayant participé à des formations
- l'implication active de **15 opérateurs** de formation et de **26 établissements** scolaires
- **155 professeurs** de l'enseignement et formateurs formés ou impliqués dans des actions
- **1.915 jeunes** impliqués dans l'Alliance
- **800 chercheurs d'emplois** formés ou screenés
- **100 donneurs d'ordre publics** informés des nouvelles clauses environnementales et sociales
- **1.800 entreprises** ou indépendants sensibilisés, accompagnés, soutenus ou impliqués dans la transition vers la construction durable
- **12 projets** de recherche soutenus
- **37 visites** de chantier par les élèves du secondaire (360 élèves, 64 professeurs)
- **50 %** des jeunes diplômés ayant suivi une formation de 2 semaines et ayant trouvé un emploi ou une formation complémentaire

¹⁷ De février 2011 (début de la mise en œuvre) à fin 2014 (fin de la période considérée pour la présente évaluation).

¹⁸ Dont 27 clôturées.

- **230 chercheurs d'emploi** ayant bénéficié d'un bilan de compétences chez Actiris
- **4.500 professionnels** bénéficiaires de la guidance en innovation
- **80% d'offres d'emplois** pourvues dans le cadre de l'accompagnement au recrutement
- ...

Chiffres-clés en Eau

En deux ans¹⁹, la mise en oeuvre de 35 actions²⁰ dans l'AEE Eau se traduit notamment par :

- **50% des marchés** passés par des opérateurs de l'eau ont été remportés par des sociétés bruxelloises
- **10 communes** activement impliquées dans la simplification des démarches pour la planification des chantiers
- **3 universités et 28 centres de recherches** impliqués dans la thématique « eau »
- **2000 contacts recevant la Newsletter** du Maillage Bleu + qui compte par ailleurs 5200 vues sur le web
- **60 participants** en moyenne aux ateliers du Maillage Bleu + composés de 35% d'acteurs publics communaux et régionaux, 10% d'entrepreneurs, 15% de bureaux d'études et architectes, 10% d'universités, 15% d'associations-fédérations,...
- **16 séminaires** dont 6 sur les opportunités dans les marchés publics, 6 sur le Maillage Bleu +, et 4 sur les techniques innovantes
- **12% d'agrégations supplémentaires d'entreprises** bruxelloises pour les marchés de l'eau de 2013 à 2014
- **500 entreprises bruxelloises régulièrement tenues au courant** des activités de l'Alliance Eau
- **100 entreprises bruxelloises activement impliquées** dans l'identification de leurs freins et besoins pour leur développement dans ce secteur
- ...

Chiffres-clés en Ressources-Déchets

La mise en oeuvre de l'AEE Ressources-Déchets se traduit par :

- **1 an** de mise en oeuvre²¹
- 73 organismes impliqués dans le processus (48% publics et 52% privés)
- 3 ateliers se sont réunis
- 43 actions, dont 27 sont en cours ou terminées

Chiffres-clés en Alimentation Durable

La mise en oeuvre de l'AEE Alimentation Durable se traduit par :

- **1 an** de mise en oeuvre²²
- 12 organismes impliqués dans le processus (37,5% publics et 62,5% privés)
- 3 ateliers se sont réunis
- 50 actions, dont 39 sont en cours ou terminées

3.6. RÉALISATIONS PHARES

Parmi les quelques 200 actions identifiées dans le cadre de l'AEE²³, un certain nombre de réalisations-phares peuvent être mises en avant. La phase de mise en oeuvre des actions est forcément plus avancée dans le premier axe de la construction durable que dans les autres axes (4 ans de mise en oeuvre du plan d'action pour la construction durable contre 2 ans pour l'eau et 1 an pour les ressources-déchets et l'alimentation durable).

Identification des métiers d'avenir

- Réalisation d'une étude des **métiers en pénurie dans la construction durable** avec les représentants du secteur en 2014
- Réalisation d'un **cadastre des travaux et des métiers des maillages gris et bleu+** et analyse du potentiel économique et de création d'emplois du Maillage Bleu+
- Réalisation d'une **étude sur les compétences « eau »** recherchées par les entreprises de construction

¹⁹ De début 2013 à fin 2014 (fin de la période considérée pour la présente évaluation).

²⁰ Dont 7 toujours en cours.

²¹ De fin 2013 (début de la mise en oeuvre) à fin 2014 (fin de la période considérée pour la présente évaluation).

²² De fin 2013 (début de la mise en oeuvre) à fin 2014 (fin de la période considérée pour la présente évaluation)

²³ Cfr. annexe 5.1 pour la liste complète des actions de l'AEE

- Réalisation d'une pré-étude du potentiel de collecte des anciens châssis en bois pour pièces et restauration des châssis avec le CDR Construction **afin de préparer la mise en place d'une filière « châssis en bois »**

Enseignement

- Organisation de la **Semaine de la construction durable**²⁴ (CDR Construction) dans le but de sensibiliser aux métiers techniques et de revaloriser ceux-ci. La première édition de la Semaine de la Construction durable a investi le parc du Cinquantenaire pendant 2 jours. 1.000 élèves de 10 à 14 ans ont pu y participer à 28 animations proposées par 120 animateurs (élèves et professeurs) pour découvrir les métiers de la construction durable et de l'eau
- Déploiement d'une **stratégie de formation** des professeurs en construction durable (CDR Construction)
- Elaboration et réalisation d'un **Kit Ecole** (CDR Construction) – outils pédagogiques illustrant de manière concrète les notions liées à l'étanchéité à l'air et à l'isolation des bâtiments, accompagnée d'une formation des enseignants
- Organisation d'**appels à projet « matériel »** dans les écoles avec suivi technique des écoles par le CDR construction: 1 million € et 5 projets réalisés
- Création du **Concours Passif**²⁵ (CDR Construction) pour les écoles techniques: Défi interdisciplinaire pour la construction d'un pavillon passif, durable, modulable et transportable. La première année a été un succès : 2 groupes de 47 élèves, 18 professeurs de 8 écoles différentes, plus de 1000 heures de formation sur-mesure, un accompagnement par 19 experts et un concept à construire. En février 2015, les participants ont commencé la construction du pavillon en atelier. Il sera ensuite démonté, transporté et remonté sur un autre site.
- Organisation des **WaterJobs Day 2014** (Aquabru): journée de sensibilisation aux métiers de l'eau
- Organisation de **visites de chantiers** (CCB-C) de l'eau et d'infrastructures exemplaires
- Mise en place d'un groupe de travail pour une **meilleure intégration des notions d'éco-conception dans les cursus de l'enseignement supérieur**. Le groupe de travail est composé de représentants de l'enseignement supérieur, des métiers du design industriel et textile, de l'enseignement du design, d'acteurs de l'éco-conception bruxellois (UCM) et flamands (OVAM), du MAD Brussels et de Bruxelles Environnement.
- Création d'un **outil** (UCM et MAD) **destiné à faciliter l'intégration par le corps enseignant des principes de l'éco-conception** dans les cursus d'enseignement supérieur (projet de plateforme web).

Formation

- Près de **18.000 h de formation en construction durable** ont été données à destination des ouvriers et employés et **32.000 heures de formation** ont été données à destination des **demandeurs d'emploi**
- Mise en place d'un **réseau des opérateurs** bruxellois de formation dans le secteur de la construction durable, co-animé par Bruxelles formation et par le CDR Construction. Ce réseau permet plus d'efficacité entre opérateurs et des échanges de bonnes pratiques et d'outils pédagogiques
- Création et mise à disposition d'**outils pédagogiques partagés** par les opérateurs de formation en construction durable, comme la maquette (en taille réelle) de maison passive au Centre de Référence Construction.
- Reconnaissance et accord en mars 2015 du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) pour développer le métier de valoriste²⁶ via des **formations** sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Création d'une filière de déconstruction sélective en cours avec le CDR construction** afin de développer le réemploi des déchets de construction et de démolition en RBC, avec des formations à tous les niveaux de la chaîne de valeur (identification, déconstruction sélective, logistique, revente, ateliers de préparation, ...).

²⁴ Semaine de la construction durable : <http://www.cdr-brc.be/fr/scd/videos.asp?video=1>

²⁵ Action Exemple : <https://cdrbrc.wordpress.com/projet-passif/>

²⁶ Le métier de valoriste consiste à réparer, remplacer, recycler et transformer les déchets, matières et objets dans une perspective d'économie circulaire.

Insertion

- **Formation de 750 demandeurs d'emploi formés à la construction durable** depuis 2011.
- Facilitation par Actiris de la **rencontre de l'offre et de la demande de compétences** permettant notamment à 230 demandeurs d'emplois de bénéficier d'un test d'aptitude technico-professionnel en construction durable. En tout, 1.032 demandeurs ont bénéficiés d'un suivi administratif-social ou technique.
- Création d'une **coopérative d'activités dans le secteur de la construction durable**, Baticrea, visant à stimuler et accompagner des candidats entrepreneurs à la création de leur propre emploi (Bruxelles Emergences)
- **Actions menées avec SAW-B et CF2M afin de faciliter la création d'emploi à Bruxelles en économie sociale** dans le secteur de l'emploi, du réemploi et des DEEE

Recherche et Innovation

- **Soutien à l'innovation organisationnelle et stratégique (CCB-C)** pour les entreprises en construction durable
- Stimulation de la recherche et l'innovation en alimentation durable et dans le secteur de l'eau (Innoviris)
- Mise en place de **chèques innovation** pour stimuler les petits projets d'innovation dans le secteur des entreprises et de la construction. (Innoviris)

Outils de soutien aux entreprises et financement

- Création et mise en ligne du **Portail Construction Durable** une porte d'entrée unique facilitant l'accès à l'information sur le thème de la construction durable
- Edition d'une **brochure d'information sur les aides régionales aux entreprises de la Construction (BEE)**
- Octroi d'**incitants financiers** pour favoriser la transition des entreprises de construction (Village Finance)
- **Faciliter l'accès au crédit** des entreprises en construction durable (Impulse, Fonds de Garantie)
- Réalisation d'un **catalogue de bonnes pratiques existantes de gestion des eaux** de pluie dans l'aménagement d'espace public (Bruxelles Environnement)
- **Echange d'expériences entre professionnels de l'eau** : tables-rondes et newsletter (Groupe One)
- Mise en place d'**outils de guidance pour les travaux dans le domaine de l'eau** des particuliers ou dans l'espace public (Bruxelles Environnement)
- Rédaction d'un **Vadémécum Réemploi** (par Rotor) qui présentera la démarche complète et les clauses spécifiques et techniques permettant à des Maîtres d'ouvrage publics et privés d'extraire et de revendre des matériaux de construction et de démolition et du mobilier à destination du réemploi.
- Mise en avant et **stimulation de création de business model innovants dans l'économie de la fonctionnalité** par l'UCM, via notamment un accompagnement d'entreprises.

3.7. AVIS DES PARTENAIRES SOCIAUX, DU CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ACTEURS DE TERRAIN

Partenaires sociaux

Dans son avis du 21 novembre 2013²⁷, le Conseil salue la volonté manifeste de concertation dans ce dossier (le CESRBC a rendu des avis les 16 décembre 2010 (A-2010-045-CES), 18 octobre 2012 (A-2012-051-CES), 19 septembre 2013 (A-2013-038-CES) et 17 octobre 2013 (A-2013-063-CES)) et soutient les objectifs qui sont fixés.

Le Conseil salue la volonté de concertation des acteurs de l'AEE selon la logique « bottom-up ». Il souligne que cette méthodologie, demandant une large implication des partenaires sociaux, a eu plusieurs effets positifs (rencontres et discussions entre acteurs, fiches-actions proposées directement par les acteurs,...). Le Conseil se réjouit que la dynamique de l'AEE aboutisse à des propositions d'actions concrètes et mises en œuvre dans un délai très court.

L'élaboration et la mise en œuvre de l'AEE fut également une opportunité pour développer les coopérations existantes entre les cabinets des Ministres et Secrétaires d'Etat de la Région. Le Conseil

²⁷ http://www.ces.irisnet.be/avis/avis-du-conseil/par-date/2013/a-2013-066-ces/at_download/file

salue particulièrement ces partages de connaissances et ces mises en commun de moyens. Il suggère que de telles coopérations soient également développées dans d'autres matières (par ex. en matière de mobilité). Le Conseil regrette [cependant] que la question de la lutte contre la concurrence déloyale n'ait pas encore été abordée par l'AEE. Le Conseil salue la réelle volonté d'évaluation de la réalisation des fiches-actions d'une part et de la dynamique de l'AEE dans son ensemble d'autre part. Le développement d'outils d'évaluation est [en outre] impératif. Cela permettra une évaluation objective et plus globale des résultats de l'AEE.

Pour la législation en cours, le Conseil exprime son souhait de voir la dynamique « bottom-up » appliquée dans le cadre de l'AEE perdurer. Le Conseil suggère d'accorder une attention particulière à deux aspects transversaux déjà abordés dans le cadre de l'AEE. A savoir, le soutien à l'augmentation de l'offre en matière d'enseignement et de formation ainsi que le soutien à la création ou au maintien d'emplois locaux (notamment au moyen des critères définis dans les marchés publics). »

Conseil de l'Environnement

Dans son avis du 9 avril 2014, le Conseil de l'Environnement estime que l'AEE est une initiative positive :

« L'approche bottom up et pragmatique est très intéressante. En effet, d'une part la consultation préalable des parties prenantes permet au législateur de se faire une idée correcte et concrète de la réalité de terrain, d'autre part, cette démarche a permis de mettre en œuvre des actions politiques qui ont donné très rapidement des résultats.

Elle s'est révélée efficace dans sa rapidité et sa pertinence car les différentes parties intéressées ont été mises autour de la table. [...] Des perspectives de collaboration ont pu apparaître là où, au contraire, des conflits et positions antagonistes auraient pu naître. Il y a donc eu création de synergies entre les différents acteurs de cette Alliance, synergies qui doivent se poursuivre dans la durée.

Il est utile aussi d'insister sur le fait que ces Alliances visent la création d'emploi local. Or l'emploi local présente des bénéfices en termes de durabilité et d'environnement notamment au niveau de la mobilité. [...]

Par conséquent, le Conseil recommande que :

- la dynamique de l'Alliance Emploi-Environnement soit maintenue dans la durée ;
- cette approche soit élargie à d'autres thèmes, et plus particulièrement la gestion du boom démographique, le transport durable, la gestion des espaces verts ;
- les potentiels d'emploi respectivement du secteur de l'énergie et de la gestion des espaces verts (y compris à travers le maillage bleu) soient étudiés et, le cas échéant, développés dans le cadre de cette approche. »

Acteurs bruxellois

Les acteurs bruxellois ont été consultés sur la stratégie et le processus AEE lors des ateliers 2014, ainsi que lors d'interviews²⁸ menées fin 2014 – début 2015. Il en ressort différents éléments pertinents pour l'évaluation du processus. Ceux-ci sont présentés ci-dessous d'abord tous axes confondus axe confondu sur les thématiques de la gouvernance, des impacts et résultats et enfin des obstacles. Suivent ensuite des considérations spécifiques aux différents axes.

« L'Alliance permet de garder un climat positif dans le secteur, entre les différents acteurs. » Philippe Van Ginderdeuren, CDR Construction

« L'Alliance permet de réunir 4 à 5 fois par an divers acteurs concernés par la formation professionnelle orientée développement durable. Ces acteurs proviennent de divers horizons comme des fonds sectoriels, des organismes de formation, des organismes d'insertion socioprofessionnelle, tant du côté francophone que néerlandophone. » Louis Boutriau, Bruxelles Formation

« En termes de réseau, l'approche AEE a été extrêmement porteuse. Cela a été l'occasion de renforcer le réseau, de créer des partenariats. » Marc Renson, Citydev

« L'AEE est un processus interactif, audacieux et créatif », Séverine Intini, Actiris

« Dans l'AEE, il faudrait davantage croiser les approches « bottom up » pour amener sur la table la réalité de terrain et « top down » pour le cadrage politique. », Patricia Foscolo, Impulse

²⁸ Liste des organismes interviewés en annexe. Il s'agit tant d'acteurs ayant participé à l'AEE que d'acteurs n'y étant pas (encore) impliqués.

« Cette dynamique d'alliance est complètement novatrice au niveau de la prise de décision politique. C'est une approche 'bottom-up', qui donne l'occasion aux acteurs de terrain de participer beaucoup plus activement à la définition des actions que le monde politique va soutenir. », Laurent Schiltz, Confédération Construction Bruxelles-Capitale

« De réelles initiatives sont ressorties du processus » Marie Van Breusegem, FEGE-COBEREC

Gouvernance

La **pertinence** du processus est mise en avant par les acteurs. L'identification des freins, puis des actions par les acteurs opérationnels est un processus pertinent. Il permet d'envisager des solutions concrètes et alternatives aux idées politiques. Le processus répond aux besoins des secteurs et est une opportunité pour les acteurs de mener une réflexion collective sur les secteurs. Ce processus permet aussi une implication des acteurs économiques dans les actions environnementales.

Ceci étant, les acteurs soulignent le manque de **vision** stratégique pour l'AEE, et plus particulièrement dans les axes eau, ressources-déchets et alimentation durable. Les acteurs mettent en avant la nécessité d'une vision **top-down** en complément du processus participatif bottom-up. Lors de l'élaboration du plan d'actions, un cadrage politique plus important doit être impulsé pour orienter les actions vers une même stratégie régionale et aboutir in fine à une meilleure cohérence et pertinence du plan d'actions. Ce cadrage politique doit également aboutir à une plus grande transparence dans le choix des actions financées. Une vision forte en **économie circulaire** de la part du gouvernement bruxellois pourrait concourir à définir une vision à long-terme.

L'approche **sectorielle** de l'AEE est appréciée car elle permet d'avoir une vision fine des besoins, de bien cibler les acteurs et de permettre à ceux-ci de s'exprimer. Les acteurs jugent pertinent de travailler à la fois sur des secteurs où la vision était claire dès le départ, et d'autres où la vision est à construire. L'approche sectorielle présente toutefois certaines limites. Elle limite la participation de certains acteurs transversaux qui disposent pourtant d'une vision régionale plus large.

Les acteurs accueillent donc positivement l'idée d'intégrer plus de **transversalité** entre les différents axes de l'AEE, tout en étant attentifs de ne pas alourdir le processus, et à ne pas perdre la cohérence et la transversalité au sein même d'un axe au profit d'une transversalité horizontale. Un fonctionnement plus transversal permettrait aux gros acteurs publics transversaux de s'investir à la carte dans certaines actions et groupes de travail, plutôt que de suivre le processus dans chacun des secteurs. Une augmentation de la transversalité permettrait par ailleurs de mieux articuler l'AEE avec d'autres politiques régionales connexes, et également de recentrer d'avantage les actions sur la formation, l'emploi et l'économie bruxelloise.

Impacts et résultats

Si les acteurs soulignent le **potentiel réel de création d'emploi** dans leurs axes respectifs, ils relèvent le fait que les résultats en terme d'emploi sont difficilement mesurables. Pour certains, la création d'emploi direct n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer le succès d'un processus comme l'AEE. L'AEE favorise plutôt les actions d'insertion que les actions d'emploi à proprement parler. Dans l'axe le plus abouti (la construction durable), on note davantage d'actions touchant directement le public-cible de l'AEE.

L'AEE a pleinement rempli son rôle en terme de **réseautage** des acteurs, avec pour résultat le développement de multiples partenariats, officialisés dans le cadre des actions de l'AEE ou en dehors. L'AEE a démontré que des acteurs de compétences diverses peuvent concourir ensemble à la réalisation d'objectifs communs axés sur une vision partagée des secteurs. Certains acteurs ont également constaté nombre de synergies favorables dans leur travail interne suite à leur participation à l'AEE.

Obstacles

Les acteurs de l'AEE identifient un certain nombre d'**obstacles** freinant l'efficacité de l'AEE.

Tout d'abord, les participants à l'AEE remarquent qu'il manque certains **acteurs-clés**. Les acteurs de secteurs connexes devraient également être impliqués dans certaines réflexions sectorielles. Par ailleurs, de façon générale, les acteurs néerlandophones sont peu représentés.

Certains Organismes d'Intérêt Public (**OIP**) font remarquer qu'il était difficile pour eux de participer activement à la démarche car celle-ci manquait de portage politique transversal et donc par conséquent elles peinaient à libérer des ressources humaines et à obtenir du financement pour leurs

actions. Par ailleurs pour les OIP importants, il est difficile d'intégrer rapidement les stratégies de l'AEE au sein de leurs propres stratégies.

En ce qui concerne les Organismes d'Insertion Socio-professionnelle (**OISP**), actuellement quelques missions locales participent ponctuellement aux actions de l'AEE. Le processus de l'AEE leur est peu accessible, par manque d'information et également par manque de ressources humaines. Il faut par ailleurs prendre en compte un grand turn-over au sein de ces OISP, ce qui rend indispensable la répétition de l'information.

Certains acteurs (de l'axe Ressources-Déchets notamment) regrettent l'absence d'**entreprises** dans l'AEE et font remarquer que le processus n'est pas adapté à leur participation car perçu comme trop compliqué et lourd au niveau administratif. L'AEE n'a en effet pas été conçue pour la participation directe des entreprises. Ces dernières sont impactées par les actions de l'AEE via les acteurs-relais (fédérations professionnelles, Impulse, Innoviris,...), et il paraît difficile et peu pertinent de les impliquer directement dans le processus (même si des séances qui leur sont dédiées sont envisageables).

Ensuite, certains **freins structurels** aux secteurs, repérés en phase d'élaboration, n'ont pas été levés et ne sont pas pris en compte lors de l'identification des actions. Il s'agit notamment d'incitatifs législatifs porteurs d'activité économique qui ont été suspendus ou n'ont pas été mis en place. Ces freins devraient durant tout le processus pouvoir remonter aux autorités, et être levés soit via une action portée par l'autorité au sein de l'AEE, soit via d'autres mécanismes.

Enfin, l'**approche régionale** ne correspond pas toujours à la réalité sectorielle et aux freins identifiés et il serait pertinent d'avoir une vision au-delà de la région, car les préoccupations des secteurs dépassent les limites régionales.

Le temps imparti à la conception des actions dans les deux premiers axes est jugé suffisant. Par contre, le temps imparti à la conception des actions dans l'axe 3, et surtout dans l'axe 4, est perçu comme nettement insuffisant. Les actions n'étaient pas suffisamment mûries et abouties lors du démarrage de la mise en œuvre. Par ailleurs, chaque plan d'actions doit pouvoir, à l'opportunité, comme c'est le cas actuellement, être complété par des actions pertinentes qui apparaissent en cours de démarche, même si la phase d'élaboration est terminée.

Le **rôle des pilotes** est clair et bien défini. Ils sont la clé de voûte des actions et de leur implication dépend l'avancement des projets. Le choix des pilotes est donc primordial et certains acteurs font remarquer que le choix des pilotes n'a pas toujours été motivé par la compétence mais s'est plutôt fait à l'opportunité. Par ailleurs, certains pilotes ont été désigné par d'autres acteurs dans la phase d'élaboration de l'AEE, et ne sont pas suffisamment informés et encadrés.

La **communication** interne à l'AEE est jugée bonne via les ateliers, même si la communication entre axes pourrait être améliorée. Le site internet de AEE devrait également jouer un rôle de plateforme de communication. Les acteurs notent par contre un manque de communication de l'AEE vers l'extérieur. Le rayonnement de la politique hors du réseau de l'Alliance est jugée trop faible, en particulier vers les acteurs régionaux potentiellement intéressés par la démarche mais qui n'y participent pas encore et/ou qui ne sont pas entrés dans la démarche en début de processus. Paradoxalement, les réseaux internationaux demandent régulièrement à ce que le processus, vu comme exemplaire, leur soit présenté.

Figure 5 : Analyse SWOT de l'avis des acteurs bruxellois sur l'AEE



La construction durable : un secteur pertinent

La construction durable est perçue comme un secteur pertinent et structurant en région bruxelloise. L'axe Construction durable est le plus avancé car c'est le premier secteur qui a été ciblé par l'Alliance, et bénéficie donc de 4 années de mise en œuvre. Le projet s'est développé dans un contexte sectoriel propice et avec une vision politique claire (Exigences PEB 2015). De plus, le travail sur l'offre via l'AEE a été précédé depuis 2005 par de nombreuses mesures pour développer le secteur via un travail sur la demande (primes énergie, BATEX, etc.). Il y a, par ailleurs, de vrais enjeux économiques et sociaux derrière le développement de la construction durable : la vétusté des bâtiments bruxellois, l'augmentation du coût de l'énergie poussent les bruxellois à prendre des mesures pour se prémunir sur le long terme de hausses de leurs factures énergétiques.

L'eau : un secteur à mieux définir

Faire de l'eau un secteur prioritaire dans le cadre de l'AEE apparaît comme pertinent pour les acteurs. Cette tribune permet aux différents acteurs du secteur de se connaître et de créer une vision commune du secteur, notamment en termes d'emploi. Cet axe permet également de sensibiliser un large public à une gestion alternative de l'eau. Concrètement, l'Alliance 2010-2104 a permis de produire et rassembler beaucoup d'informations sur le contexte et les enjeux du secteur. La majorité des événements organisés ont eu du succès auprès de différents types d'acteurs (entreprises et centres de recherche notamment).

Toutefois, les acteurs s'accordent à dire qu'un cadrage politique plus clair doit émerger afin d'orienter le secteur dans la direction souhaitée. À titre d'exemple, le secteur de l'eau à Bruxelles ne présente pas un potentiel d'emplois important chez les opérateurs publics, mais bien chez les entreprises remportant les marchés publics. Dès lors, si la volonté régionale est de développer l'offre d'entreprises locales pouvant répondre aux marchés publics bruxellois, des freins structurels – tels que les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics – doivent être levés et ceci ne peut se faire

au niveau de l'Alliance. Ce cadrage politique doit aller de pair avec une clarification de la stratégie de l'axe, passant notamment par une rationalisation/priorisation des actions identifiées (ou à identifier). À la différence d'un secteur comme la construction, reconnu comme un enjeu régional majeur depuis de nombreuses années, l'axe Eau de l'AEE a dû poser les bases et générer les études nécessaires à une meilleure compréhension de la réalité du marché bruxellois. Des résultats tangibles sur le secteur ne pourront être mesurés qu'à plus long terme.

Le secteur des Déchets

Les acteurs s'accordent à dire que la question des ressources et des déchets devient un enjeu de plus en plus important pour l'économie bruxelloise, davantage encore dans une perspective d'économie circulaire. Du point de vue environnemental, les ressources matérielles utilisées directement ou indirectement²⁹ dans la production et la consommation bruxelloise, ainsi que les émissions de déchets, constituent deux éléments très importants de l'impact environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale. Du point de vue économique, les acteurs (dont les acteurs de l'économie sociale) estiment qu'il faut poursuivre les efforts fournis en ressources et déchets et que l'avènement d'une stratégie d'économie circulaire est une opportunité vu le renchérissement du coût des matières premières. Tous les acteurs ont souligné l'effet positif de l'AEE pour réunir des acteurs peu habitués à collaborer et pour faire émerger des projets économiques innovants. Les acteurs estiment que la mise en œuvre de l'axe a été relativement correcte.

Les acteurs relèvent néanmoins la jeunesse de l'axe, qui doit encore être soutenu pour produire des effets significatifs malgré quelques réussites. Ils relèvent que certaines contradictions fondamentales n'ont pas pu être levées par l'AEE³⁰ et devront l'être à un autre niveau pour débloquent le potentiel économique du secteur. Les acteurs estiment qu'il faut intégrer davantage les entreprises et certains acteurs publics économiques cruciaux au processus. Les acteurs souhaitent également une impulsion et une vision politiques plus fortes. Beaucoup d'acteurs ont relevé l'importance d'encore mieux sélectionner les actions retenues à l'avenir, en concentrant éventuellement le budget sur les actions les plus porteuses.

L'alimentation durable : un secteur morcelé et clivé

Les acteurs s'accordent à dire que l'alimentation durable est une thématique régionale prioritaire dans la mesure où elle concourt à plusieurs objectifs sociétaux essentiels : création de tissu social, accès à l'alimentation pour les populations les plus fragilisées, amélioration du bien-être et de la santé, etc. Il est important de faire évoluer les mentalités au sujet de l'alimentation durable et d'accroître la sensibilisation. En outre, le processus impulsé par l'Alliance permet de fédérer des acteurs de divers horizons impliqués dans le secteur.

Toutefois, le secteur ciblé par le 4^{ème} axe de l'Alliance est le moins mature de la démarche : il n'existe pas de vision claire de l'alimentation durable partagée par les acteurs et il existe une grande diversité d'acteurs autour de la table avec une opposition marquée entre les acteurs majeurs du secteur de l'alimentation peu représentés et des acteurs de niche relativement présents. En outre, des acteurs essentiels au développement d'une politique telle que l'Alliance n'ont pas participé aux débats, comme les opérateurs de l'emploi et de la formation.

L'axe Alimentation Durable s'est démarqué des trois premiers volets par son planning de mise en œuvre très court. La phase d'identification des actions a été ressentie comme trop rapide, réalisée dans l'urgence. Cela a généré un écart perceptible entre les freins identifiés en début de processus et les actions finalement financées. Une stratégie claire n'a jamais réellement pu être définie, ce qui a mené à l'identification d'un trop grand nombre d'actions sans liens ou ponts réels, ni priorisation. Au final, cette phase a surtout favorisé des petits projets, des initiatives plutôt que des actions structurelles pour le secteur. Lors de la phase de réalisation, le soutien aux actions identifiées n'a pas été optimal. Trop de Pilotes ayant été amenés à remettre une fiche action n'ont finalement pas pu démarquer leur projet, faute de financement.

Néanmoins, comme pour les autres axes, ce volet de l'AEE a eu comme effet positif de mettre autour de la table des acteurs impliqués dans l'alimentation qui ne se rencontrent et ne se parlent jamais.

²⁹ Via les importations de produits finis mais aussi de produits semi-finis et matières premières sur le territoire de la RBC notamment.

³⁰ Ces contradictions fondamentales sont certains freins structurels, évoqués en p.16, qui doivent être levés par une décision publique, une législation adéquate, etc. ou bien certains conflits d'intérêts entre des acteurs du secteur qui doivent être arbitrés par les pouvoirs publics ou par les acteurs économiques eux-mêmes.

4. ANALYSE DES PLANS D' ACTIONS

Une évaluation des plans d'actions de l'AEE a été effectuée par le consortium Ecores-Greenloop-Lateral Thinking Factory. Le rapport complet d'analyse est présenté en annexe 5.4.

Une grille d'évaluation a été élaborée et présentée aux pilotes de l'AEE lors d'un workshop d'auto-évaluation les 4 et 5 mars 2015. Il a donc été demandé aux pilotes d'auto-évaluer les actions qu'ils portent, sur base d'une série de questions portant sur l'état d'avancement de leur action, le public-cible, l'impact, les liens entre actions, entre acteurs, les modes de financement, la stratégie de pérennisation de l'action,...

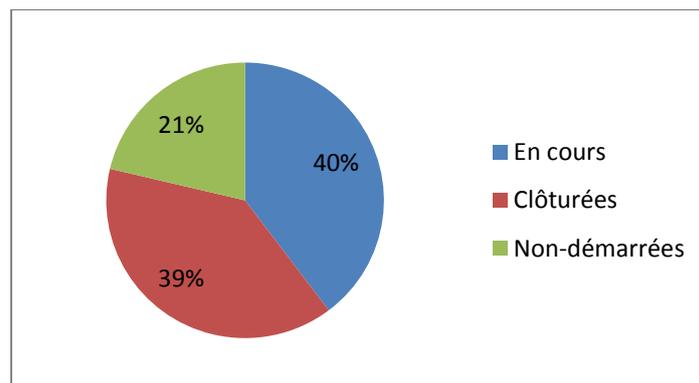
Les 50 actions de l'axe Alimentation Durable n'ont pas fait l'objet de cette analyse car le processus a été jugé trop peu mature pour cet axe. Parmi les 140 actions des trois axes restants, 38 fiches n'ont pas été considérées pour cette phase d'auto-évaluation car il s'agissait soit de fiches-informations de l'axe Construction Durable³¹, soit de fiches-actions dont la mise en œuvre n'a jamais démarrée pour diverses causes³².

Parmi les 103 actions jugées pertinentes pour l'auto-évaluation, le taux de réponse au questionnaire d'évaluation est de 80%. Une remarque particulière est à noter pour l'axe Ressource-Déchet qui présente un nombre d'actions non démarrées plus important : 16 actions sur 43. Cela s'explique notamment par le fait que c'est un des derniers axes initiés par l'AEE et qu'il a pâti d'une plus courte durée d'accompagnement à la mise en œuvre des actions, d'un manque de budget disponible et d'un changement de gouvernement en début de mise en œuvre.

4.1. ETAT D'AVANCEMENT

A la suite d'un processus de 4 ans de co-création d'actions, l'AEE, au travers des axes de la construction durable, de l'eau et des ressources-déchets, est forte de 140 actions définies. 79% de ces actions sont concrètement mises en œuvre à ce jour dont 39% sont abouties.

Figure 6 : Etat d'avancement des actions AEE des axes Construction Durable, Eau et Ressources-Déchets



4.2. OBJECTIFS ET IMPACTS DES ACTIONS

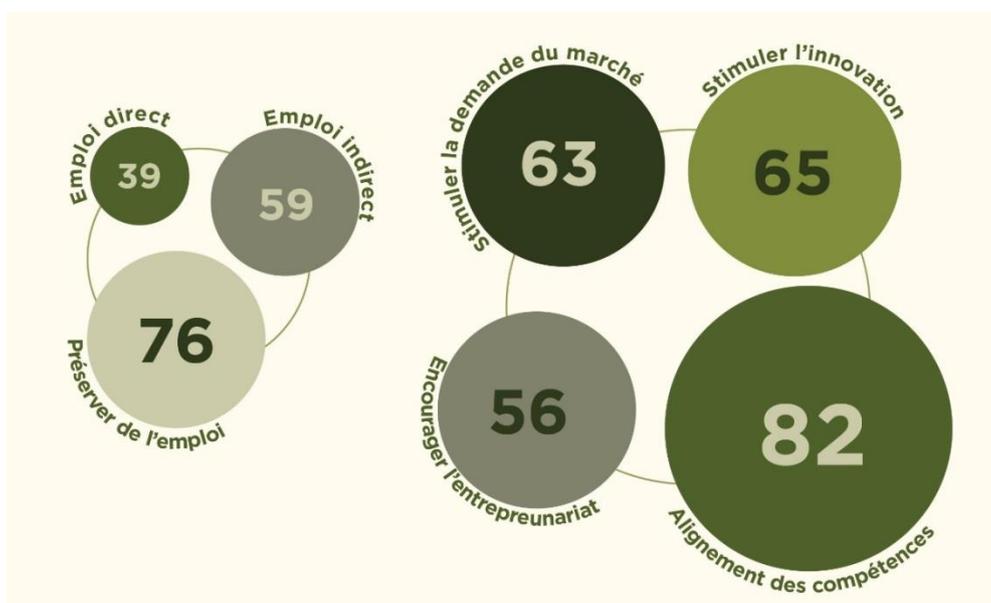
Concernant les impacts des actions, l'objectif de dynamisation économique est omniprésent comme en témoigne les 87% des actions qui répondent à cet objectif. Pourtant, il ne s'agissait pas d'un objectif explicitement exprimé lors du lancement de l'AEE. Il semble donc que l'AEE, au travers des acteurs qu'elle rassemble, soit un organe pertinent à cet effet. L'objectif de stimulation économique se décline de plusieurs façons : l'alignement des compétences des entreprises bruxelloises pour leur permettre de répondre aux nouveaux marchés dans ces secteurs, la stimulation de l'innovation, la stimulation de la demande (expliquant la forte représentation des pouvoirs publics dans les publics cibles) et la stimulation à l'entrepreneuriat.

Le développement de l'emploi direct ou indirect concerne 62% des actions avec principalement un impact sur la création d'emplois indirects (près de 60% de ces actions). Au sein de ses actions, nous observons la difficulté des pilotes à pouvoir donner une estimation chiffrée du nombre d'emplois créés ou à venir. La mise en place d'indicateurs et de boucle d'évaluation des actions spécifiquement à cet effet est un axe de développement pour la suite du processus.

³¹ Ces fiches sont intégrées à titre d'information dans le programme mais ne concernent pas des actions financées par l'AEE. Il s'agit de fiches illustrant la volonté d'échange d'informations entre des opérateurs qui agissent sur des actions en dehors de l'alliance et les résultats issus du processus de l'AEE. Il s'agit de 7 fiches.

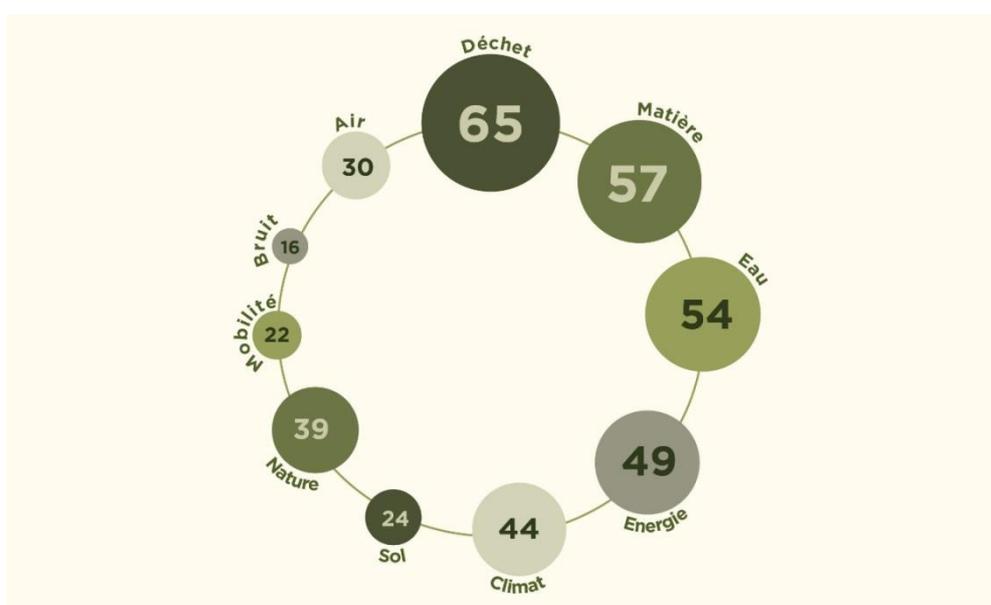
³² Pas de portage de l'action, pas de financement, action jugée non pertinente dans un second temps, etc. Ces fiches sont au nombre de 29, soit 21%.

Figure 7 : Pourcentage d'actions présentant un impact en termes d'emploi et de dynamisation économique (parmi les 82 actions auto-évaluées)



Concernant l'impact sur l'environnement, les thématiques 'déchets', 'matières', 'eau' et 'énergie' sont les plus citées. Notons que 71% des pilotes considèrent déjà que leur action contribue au développement d'une économie circulaire à Bruxelles.

Figure 8 : Pourcentage d'actions présentant un impact environnemental (parmi les 82 actions auto-évaluées)

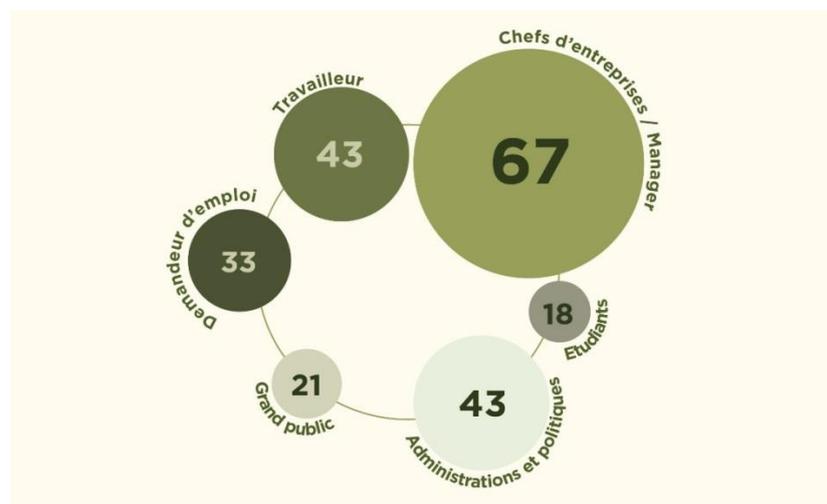


4.3. PUBLIC-CIBLE DES ACTIONS

Actuellement, le programme d'actions cible principalement les chefs d'entreprise (67%), les travailleurs (40%) et les pouvoirs publics (40%). Cela reflète la forte représentation de l'objectif de dynamisation économique. Les demandeurs d'emplois sont ciblés par un tiers des actions (32%). Ceci s'explique par la nécessité d'avoir une vision claire sur les marchés potentiels et sur les compétences requises avant de lancer des formations concrètes ou un accompagnement direct des chercheurs d'emploi. Plus le secteur est mature, plus il est pertinent pour les acteurs de la formation et de l'insertion de mettre en œuvre des actions concrètes pour les chercheurs d'emploi.

Au sein des publics-cibles, les différents niveaux d'étude sont touchés de manière semblable (études supérieures et universitaires et niveau d'étude peu qualifié).

Figure 9 : Public-cible des fiches-actions (pourcentage de fiches sur 82 actions auto-évaluées, sachant qu'une action peut toucher plusieurs publics-cibles)



4.4. RÉSILIENCE DES ACTIONS

La **résilience** d'une société est sa capacité à anticiper les changements, les chocs et perturbations, à s'y adapter et à apprendre de ce processus.

La résilience de l'AEE et de ses programmes d'actions a également été évaluée, au travers des critères de gouvernance des actions et de connectivité entre les actions du processus (diversité d'acteurs, qualité des collaborations, mise en place d'outils de suivis et de feedback). L'évaluation de la résilience permet d'évaluer la capacité de l'AEE à s'adapter aux réalités et besoins de terrain.

En termes de diversité d'acteurs, notons que la majorité des actions (61%) sont pilotées par les pouvoirs publics, et 32% des actions sont pilotées par des associations (associations sectorielles ou thématiques). Il est à noter la très faible représentation du monde académique.

Les pilotes ont dans l'ensemble une appréciation positive de la qualité des collaborations (83%). Cette bonne perception générale des collaborations est, selon certains pilotes de l'AEE (CDR construction, Impulse, etc.) une des réussites de l'AEE. Le processus participatif, la co-création, les liens de collaboration entre pilotes sont particulièrement appréciés. L'AEE ressort comme un lieu de co-création sectoriel (déchets, eau, etc.) ou thématique (formation, soutien aux entreprises, etc.) que les pilotes et collaborant ne peuvent créer par eux-mêmes. En conclusion, le processus de co-création semble efficace mais demande de donner suffisamment de temps aux phases de définition des actions et de mise en œuvre comme en témoignent les différences observées entre l'axe construction durable (4 années de processus) et l'axe Ressources-Déchets (2 ans de processus).

Les pilotes ont une faible perception de la connexion de leurs actions avec d'autres actions comme en témoigne le nombre d'actions indiquées comme connectées à d'autres. L'objectif de résilience de l'AEE et de facto de connectivités entre fiches-actions peut être mis plus en avant dans le futur de l'AEE. Le renforcement des connexions entre fiches-actions permettra également à un plus grand nombre de pilotes et de collaborant de se rencontrer et de créer/renforcer leurs réseaux respectifs.

Quant à la structure de financement des actions, près de la moitié des actions déclarent apporter un cofinancement au financement de l'AEE ; 35% des actions sont entièrement financées par les fonds spécifiques de l'AEE tandis que 15% des actions sont déclarées entièrement financées sur fonds propres.

Enfin, la pérennisation et la capitalisation des résultats d'actions ont également été évaluées. C'est également un des points d'amélioration majeurs pour le futur de l'AEE. Par exemple, seul un peu plus de la moitié des pilotes affirment pouvoir déléguer le pilotage de l'action en cas d'absence et de même seule une moitié des pilotes identifie une réelle implication (co-portage de certaines tâches) des collaborateurs dans la mise en œuvre concrète de l'action.

Par ailleurs, la définition d'une stratégie de financement des actions ou de valorisation des dérivés de celle-ci au-delà du financement de l'AEE est également le parent pauvre des résultats actuels. Seuls 29% des actions identifient une stratégie de financement post-AEE. Près de 10% d'actions s'installent comme action récurrente sans pour autant s'autonomiser par rapport au financement. Il est donc essentiel à l'avenir de mettre l'accent sur la définition de stratégie de financement post-AEE et de valorisation des actions au-delà du processus.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'Alliance Emploi-Environnement, lancée en 2010, est une approche innovante et participative qui vise à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois pour les bruxellois. **Compte tenu des défis bruxellois identifiés dans la Déclaration de Politique Régionale, notamment l'amélioration de la qualité de vie et le développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, les objectifs de l'AEE restent pertinents aujourd'hui.**

Les impacts de la démarche participative et intégrée de l'AEE sont :

- la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur ;
- l'élaboration d'actions pertinentes et réalistes car en prise directe avec les besoins des publics-cibles et la réalité du travail des opérateurs ;
- la création d'une dynamique de coopération entre opérateurs d'horizons différents, aboutissant à de multiples partenariats ;
- l'articulation d'actions complémentaires et synergiques autour d'objectifs stratégiques ;
- l'évolution des plans d'actions au fur et à mesure du processus.

Les partenaires sociaux et acteurs bruxellois soulignent la pertinence de la démarche et les plus-values citées ci-dessus. Et ce, même si la politique est encore jeune et qu'il est difficile d'en mesurer des impacts directs quantifiables sur les publics-cibles. Cela est d'autant plus vrai pour les axes les plus jeunes de l'AEE (eau, ressources-déchets, alimentation durable). L'analyse des plans d'actions démontre toutefois que la majorité des actions ont un objectif de création/maintien de l'emploi et de dynamisation de l'économie bruxelloise. Les acteurs bruxellois soulignent par ailleurs le potentiel réel de création d'emploi.

Une attention particulière est à noter sur le rythme du processus. En effet, l'axe construction durable qui a bénéficié du temps le plus long pour la phase de définition des actions a des résultats nettement plus probants en terme de mise en œuvre des actions que les axes Eau et Ressources-Déchets par exemple, qui ont bénéficié d'une période de définition d'actions et de mise en œuvre plus courte.

Compte tenu de ces avancées et des premiers résultats encourageants, la nécessité de poursuivre la dynamique innovante de co-construction et de transition initiée semble évidente. Et ce afin de permettre des résultats et des effets structurels sur les secteurs de la construction durable, de l'eau et des ressources-déchets.

L'axe Alimentation Durable semble quant à lui moins mature pour une démarche de co-construction, surtout en matière d'agriculture urbaine ou manquent encore des données en matière de potentiel technique (surfaces disponibles, techniques adaptées à la ville, business modèles adaptés).. Le secteur doit aussi tout d'abord se structurer autour d'une vision commune sur l'alimentation durable. Une Stratégie en Alimentation Durable est actuellement en cours d'élaboration, via un processus participatif. Il semble opportun d'attendre les premiers résultats de cette stratégie, en terme de structuration du secteur notamment, avant de solliciter les acteurs de l'alimentation durable dans le cadre d'un processus d'animation de type AEE. Ce processus pourra toutefois être pertinent lorsque la stratégie alimentation durable sera suffisamment avancée et que des actions de création d'entreprises bruxelloises et de mise à l'emploi des Bruxellois dans celles-ci seront à définir. Par ailleurs, le processus alliance alimentation a quand même permis d'initier des études et actions pilotes qui pourront aider à mieux définir cette stratégie.

Si les partenaires sociaux et acteurs s'accordent sur la pertinence de poursuivre la démarche de l'AEE, ils soulignent un certain nombre de points d'attention pour le futur.

Les acteurs soulignent la nécessité d'avoir une vision et un cadrage politique clair, en complément de la méthodologie bottom-up. Cette vision est fondamentale pour orienter la phase de co-construction avec les acteurs et ensuite pour l'arbitrage politique nécessaire parmi les actions émergeant de cette phase de bottom-up. Dans le passé, cette vision et ce cadrage politique étaient claires pour l'axe Construction Durable (vision « Exigences PEB 2015 ») mais l'était moins pour les autres axes. Ceci se ressent au niveau de la cohérence des plans d'action, et entraîne également une certaine frustration au sein des acteurs quant au choix finaux qui ont été fait en termes de financement des actions. Un cadrage politique plus fort devrait donc également aboutir à un processus de financement plus transparent.

La future Feuille de route Régionale en Economie Circulaire³³ pourra apporter une vision claire et orienter le processus de co-construction de l'AEE. L'expérience de l'AEE 2010-2014 nous a démontré toute l'importance de prendre le temps nécessaire pour s'accorder sur cette vision et sur les opportunités à saisir de manière prioritaire avec les acteurs bruxellois, le Conseil Economique et Social, le Conseil de l'Environnement et le Gouvernement bruxellois. Cette Feuille de route co-construite pourra alors servir naturellement de guide pour orienter la suite du processus de co-construction de type AEE.

Etant donné que la Feuille de Route est un des engagements de la future Stratégie 2025, elle pourra également apporter une meilleure coordination et cohérence des actions avec les autres politiques régionales, via la Stratégie 2025. L'intégration dans la Stratégie 2025 portée par l'ensemble du Gouvernement, devrait aussi répondre à la demande d'un portage politique plus large de l'AEE. C'est une condition sine qua non pour renforcer le rôle des acteurs publics au sein de l'AEE. Par manque de portage politique transversal, certains acteurs publics éprouvaient en effet des difficultés à intégrer l'AEE au sein de leurs axes de travail.

La Feuille de Route en Economie Circulaire devrait également permettre d'aboutir à plus de transversalité au sein de l'AEE, en complément aux actions plus sectorielles. Cette transversalité devra s'organiser de façon à ne pas alourdir le processus, et au contraire à permettre une participation plus efficace des acteurs dits transversaux .

Vu les orientations du Gouvernement de la RBC, le lien avec les entreprises et les retombées en matière d'emploi et d'activité économique devront faire l'objet d'une attention prioritaire. Une attention particulière devra en outre être apportée à l'accessibilité du processus en cours de route, et plus particulièrement aux petits acteurs ou aux acteurs locaux (tels les PME, les Missions locales ou les contrats de quartier durable).

Enfin, au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'actions, plusieurs points d'amélioration ressortent de l'évaluation. Il y a tout d'abord lieu d'améliorer les liens et synergies entre les actions. Il serait également opportun de développer l'accompagnement à l'évaluation continue des actions et de proposer des outils efficaces à cette fin aux pilotes. Les pilotes devraient également pouvoir bénéficier d'un réel accompagnement dans la gestion de projets collaboratifs et résilients. Enfin, les pilotes devraient être tenus dès la phase d'élaboration des actions à identifier des stratégies de pérennisation et de capitalisation de celles-ci. Enfin, la communication de l'AEE tant vers les acteurs participants, que vers l'extérieur (le grand public et les public-cibles de l'AEE) devrait être améliorée.

³³ Il existe aujourd'hui une opportunité de refonder un développement économique équilibré et prospère au service du développement humain et donc de la qualité de vie de tous les Bruxellois (les citoyens étant la principale richesse/ressource à préserver) qui constitue une réponse aux défis environnementaux et sociétaux. Le gouvernement bruxellois choisit de saisir cette opportunité au travers de l'Economie circulaire.

ANNEXES

5.1. LISTE DES ACTIONS DE L'AAE

Axe Construction Durable

- FA-01 Créer une « semaine des métiers de la construction durable »
- FA-02 Organiser des visites sur chantiers/usines/CTA's
- FA-03 Concours Passif Durable
- FA-051-055 Sensibiliser à la construction durable dans les écoles et centres de formation en alternance
- FA-06 Etablir une cartographie des acteurs de l'enseignement et la rendre plus visible
- FA-07bis Déployer une stratégie de formation des professeurs
- FA-13 Etudier et créer deux dispositifs destinés à faciliter l'accès des entreprises à la formation en Construction Durable : le « fonds d'impulsion » et les « aides à la formation en Construction Durable »
- FA-14 Créer un « paquet d'informations contrôlées » sur toutes les aides régionales à la construction durable
- FA-16 Mettre en place un dispositif permanent d'information dans le domaine du crédit aux entreprises de Construction Durable
- FA-18 Créer un réseau des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction durable
- FA-19 Elaborer un module de formation "construction durable" pour demandeurs d'emploi
- FA-20 Etablir une stratégie visant à augmenter le nombre de formateurs en construction durable et à établir la formation continue des formateurs en place
- FA-21 Etoffer l'offre de formation à destination des indépendants, TPE et collaborateurs.
- FA-22 Elaborer un module de formation continue des professionnels "construction durable"
- FA-23 Créer une plate-forme pour identifier les besoins en formation des entreprises et stimuler le recours à la formation par les entreprises
- FA-252 Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable - Menuiserie
- FA-261 Organiser l'amélioration de l'offre de services des entreprises d'économie sociale - Clauses sociales
- FA-262 Organiser l'amélioration de l'offre de services des entreprises d'économie sociale - Grappes
- FA-28 Mettre à disposition des professionnels les informations sur le domaine de la construction durable via un portail web unique
- FA-32 Susciter diverses formes de collaboration et les accompagner
- FA-34 Constituer un chaîne de valeur complète d'entreprises aptes à répondre aux demandes du marché bruxellois
- FA-35 Définir et mobiliser les outils permettant la recherche et l'innovation pour des projets de petite taille en temps et en coût
- FA-36 Constituer une Plateforme de recherche en Construction Durable
- FA-36bis Uitbouw Brussel Research Platform – Sustainable Construction
- FA-37-1 Promouvoir la recherche et l'innovation sur la rénovation du bâti existant (Plateforme Brussels Retrofit XL)
- FA-37-2 Promouvoir la recherche et l'innovation sur la rénovation du bâti existant (Cluster Greenov)
- FA-42 Former et animer un comité "pratiques innovantes" en construction durable
- FA-44 Etablir un tableau de bord annuel du secteur de la construction (état du marché, de l'emploi, de la formation, de l'enseignement, des aides publiques...) à destination des acteurs impliqués dans le développement de la construction durable
- FA-45 BATICREA Entrepreneur des Quartiers - Quartier des Entrepreneurs
- FA-46 Soutien à l'innovation organisationnelle et stratégique
- FA-47 Stratégie et plan d'action secteur bois
- FA-48 Stratégie et plan d'action techniques spéciales
- FA-49 Bourses entrepreneur durable - Favoriser la transition d'entreprises actives en construction vers la construction durable par l'octroi d'incitant financier
- FA-52 Développer et produire des clips vidéo multilingues pour améliorer les compétences nécessaires pour la construction des maisons passives
- FA-53 Faciliter la collaboration d'entreprises sur la rénovation des maisons unifamiliales
- FI-04 Adapter les référentiels de formation aux enjeux de la construction durable
- FI-09 Labelliser les métiers
- FI-10 Analyser et supporter l'implémentation des systèmes de déclaration des performances environnementales des matériaux de construction (EPD)
- FI-11 Disposer d'un outil d'utilisation des informations environnementales selon l'approche cycle de vie.
- FI-17 Faciliter l'accès au crédit des entreprises qui se lancent / sont actives dans la Construction Durable
- FI-241 Favoriser la création d'entreprises en économie sociale actives dans la construction durable par des incitants financiers au démarrage - Impulcera
- FI-242 Favoriser la création d'entreprises en économie sociale actives dans la construction durable par des incitants financiers au démarrage - Bourses
- FI-29 Personnaliser et rendre plus accessible les services d'accompagnement d'entreprises d'ACTIRIS (SGE) en matière d'aides à l'emploi
- FI-38 Promouvoir la recherche et l'innovation en matière de matériaux pour la construction durable
- FI-39 Introduire des clauses environnementales dans les Cahiers des charges de construction et de rénovation

- FI-40 Elaborer des outils de guidance (check-list, devis-types et fiches techniques) pour les travaux les plus fréquents chez les particuliers (isolation, remplacement de chaudières et de chassis...)
- FI-41 Développer des référentiels soutenant la prescription de techniques et matériaux plus respectueux de l'environnement
- FI-50 Sensibilisation des TPE à la construction durable via les négociants en matériaux de construction
- FI-51 Projet pilote : stage d'immersion en entreprise de construction
- FT-07 Organiser une table-ronde « lancement de la dynamique écoles et construction durable » pour l'ensemble des professeurs
- FT-08 Constituer un groupe de travail mixte pour réfléchir à la problématique du matériel dans les établissements scolaires et de formation
- FT-12 Renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics en introduisant des exigences de performances environnementales vérifiables dans les marchés publics
- FT-15 Renforcer et améliorer les aides régionales en faveur des entreprises déjà actives ou se lançant dans la construction durable
- FT-243 Favoriser la création d'entreprises en économie sociale actives dans la construction durable par des incitants financiers au démarrage - Participation
- FT-251 Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable - URE
- FT-253 Mobiliser l'Economie Sociale (ES) sur des niches porteuses d'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction durable - Déconstruction
- FT-27 Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de la construction durable
- FT-271 Développement d'outils de sensibilisation et organisation de l'information aux métiers / formation / compétences de la construction
- FT-272 Analyse et optimisation des procédures d'ACTIRIS
- FT-273 Optimiser la méthodologie des screenings
- FT-274 Préparer la sortie des diplômés en construction
- FT-30 Promouvoir le cluster Ecobuild vers les particuliers
- FT-31 Aider les entreprises à gérer leur croissance et leur transformation par la promotion des outils de soutien existants
- FT-33 Diligenter une étude sur l'accès à des espaces (installation, stockage...) au sein de RBC pour les entreprises de la construction durable
- FT-43 Construire un glossaire commun (RBC-RW-CF)

Axe Eau

- FA-01 Etat de lieux "cadastre des travaux et acteurs de l'eau"
- FA-02 Caractérisation et adaptation des marchés publics du maillage gris
- FA-03 Inventaire des éventuels nouveaux types d'entreprises liées à la voie d'eau dans les régions et pays voisins
- FA-04 Caractérisation et dimensionnement des marchés publics dans le maillage Bleu+
- FA-05 Conscientisation des entreprises aux marchés publics du secteur de l'eau
- FA-06 Animation économique du maillage Bleu+
- FA-07 Simplification des démarches administratives pour les entreprises pour la planification de leurs chantiers
- FA-08 Personnaliser et rendre plus accessible les services d'accompagnement d'Actiris (SGE) en matière d'aides à l'emploi
- FA-09 Réflexions sur un ou des sites démonstratifs et opérationnels
- FA-11 Facilitation de l'accès aux entreprises bruxelloises de la construction aux marchés de l'eau
- FA-12 Introduction de la thématique de l'eau dans Prospective Research For Brussels
- FA-13 Introduction de la thématique de l'eau dans le Programme d'impulsion
- FA-14 Amélioration de la veille technologique et de son utilisation par le secteur
- FA-15 Stimulation de la collaboration entre les universités et le secteur
- FA-16 Intégration de l'éco-innovation à destination des PME
- FA-17 Stimulation de l'accès aux agréments et enregistrements
- FA-18 Intégration des nouvelles normes par le secteur
- FA-19 Amélioration des connaissances de la gestion des eaux pluviales
- FA-20 Analyse et diffusion des meilleures techniques disponibles en matière d'utilisation des nappes
- FA-21 Elaborer des outils de guidance (check-list, devis-type, ...) pour les travaux chez les particuliers (toitures vertes, citernes, perméabilisation des sols, ...)
- FA-22 Analyse du potentiel économique et en termes de création d'emplois des Nouvelles Rivières Urbaines (cas pratique dans le cadre d'un bassin versant pilote)
- FA-23 RE-USE des eaux épurées
- FA-24 Identification précise des tâches à effectuer et des compétences recherchées
- FA-25 Améliorer le matching entre l'offre et la demande du marché du travail dans le secteur de l'eau
- FA-26 Engagement individuel et volontaire par les entreprises ou les organismes publics, en réservant l'offre chez Actiris
- FA-27 Organiser des modules de détermination et / ou de formation en lien avec le "secteur de l'eau"
- FA-28 Prise en compte de la problématique "eau" dans la formation initiale par alternance
- FA-29 Mise à niveau des chercheurs d'emploi au SELOR article 8

- FA-30 Analyse des différents types de clauses sociale et de leur utilisation dans les cahiers des charges du secteur de l'eau
- FA-31 Contrôle des sous-traitants sur les chantiers d'égouttage
- FA-32 Animation de la journée de l'eau avec un focus sur la RBC pour encourager les vocations dans ce secteur
- FA-33 Promotion, organisation de visites de chantiers de l'eau et étude sur les compétences recherchées par les entreprises de construction
- FA-34 Organisation d'une semaine de la construction durable avec visibilité de l'axe "eau"
- FA-35 Développement d'un réseau de prospection sur les nouveaux métiers et marchés de l'eau (Maillage bleu+)
- FA-36 Analyse des profils recherchés par rapport aux programmes de formation existants

Axe Ressources-Déchets

01. Mise en place d'un Observatoire des Déchets à Bruxelles
02. Explorer la création d'une "commission des déchets"
03. Solliciter le fédéral sur la question de la TVA due sur les dons
04. Renforcer la mise en application des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
05. Conscientisation des entreprises aux marchés publics du secteur des déchets
06. Stimuler l'achat de produits de deuxième main et la cession de biens réutilisables à des entreprises d'économie sociale par les instances publiques
07. Stimuler l'utilisation de matériaux de réemploi et de recyclage dans les marchés publics de travaux
08. Étudier et diffuser les standards de labellisation du matériel de réemploi
09. Favoriser le tri des déchets sur chantier en facilitant les demandes d'occupation des voiries publiques et mise en place d'un « fonds régional d'impulsion »
10. Analyse stratégique des déchets de construction et démolition du futur
11. Développer une procédure reproductible pour organiser le démantèlement et la revente des matériaux réutilisables avant démolition
12. Analyser les modèles urbains liés à la gestion des déchets de déconstruction et démolition sélective et aux flux de chantiers dans leur contexte et identifier les actions pertinentes à adapter à
13. Projets pilotes de gestion de déchets sur les chantiers de construction
14. Inciter les services publics et les entreprises privées à mieux gérer leurs biodéchets
15. L'écosystème industriel en Région de Bruxelles-Capitale
16. Mettre en avant et stimuler la création de business model dans l'économie de la fonctionnalité
17. Organiser des sessions d'information des entreprises en termes de prévention et d'obligations de gestion des déchets
18. Développer un accès aux gisements
19. Etudier la faisabilité des stratégies de construction démontables pour éviter l'usage de matériaux et la production de déchets en construction
20. Mise en place d'un réseau d'innovation - Identification des besoins de recherche pour la réutilisation et le recyclage
21. Analyser les opportunités de mise en place d'un circuit de collecte et de tri en vue du recyclage flux verre plat et châssis
22. Organisation en économie sociale de filières locales de collecte des huiles végétales usagées issues des ménages
23. Augmenter l'accès au gisement des DEEE en vue du recyclage
24. Développement de la filière de réutilisation et de recyclage des matériaux de construction
25. Appel à projets pour le lancement d'une structure de revente de matériaux de réemploi urbains
26. Analyse de la faisabilité du développement d'une plateforme de réemploi des matériaux employés par le secteur de l'industrie culturelle
27. Brussels Waste Network
28. Stimuler des initiatives innovante concernant la collecte sélective collective pour les PME
29. Développer et stimuler la filière de collecte et traitement et de valorisation des biodéchets
30. Etudier le recours à la voie d'eau pour l'évacuation des déchets lourds et l'installation d'activités économiques de traitement de ces déchets
31. Insérer dans l'enseignement supérieur la notion de design écologique
32. Projet de "Centre de valorisation éco-innovant des déchets de mobiliers et organiques" (couplé à un PAC)
33. Travail de préparation à la mise en place éventuelle d'une filière de récolte, de stockage et de préparation des châssis en bois remplacés
34. Créer des formations valoristes
35. Soutien au développement des Repair Cafés
36. Créer de l'emploi à Bruxelles en économie sociale dans le secteur du traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
37. MATIERES & MATERIAUX : Economie sociale, du réemploi des objets au réemploi des matières...(Matériauthèque)
38. Intégrer le réemploi dans les contrats de quartiers durables, les quartiers durables et les quartiers durables citoyens
39. Projet pilote de gestion des déchets de construction dans les écoles et centre de formation
40. Initier au tri des déchets en centre de formation et sur chantier
41. Développement d'un projet pilote sur l'organisation du tri des déchets dans les logements collectifs
42. Filière de déconstruction Selective

Axe Alimentation Durable

- 01. Identifier les différentes synergies possibles entre les différents projets potentiels et actuels en alimentation durable en RBC
- 02. Plan transversal alimentation durable
- 03. Mettre sur pied un cadastre de l'existant et du potentiel en matière de production intra et péri urbaine
- 04. Organiser un Symposium sur l'Agriculture Urbaine
- 05. Mieux valoriser les déchets organiques pour approvisionner l'agriculture urbaine en compost de qualité ?
- 06. Développement de projets d'économie sociale dans le cadre du Pôle Alimentation Durable à Neerpede
- 07. Jard'Inspiration de la Ferme Nos Pilifs
- 08. Centre de développement de l'alimentation durable (site Bellevue)
- 09. Créer un organisme ESS d'insertion socioprofessionnelle ayant pour projet la récupération, transformat° et distrib. à vocation sociale et mixte d'invendus alim. et la sensibilisation à l'AD
- 10. Renforcement de l'ancrage et relocalisation de la transformation alimentaire à Bruxelles
- 11. Accroître l'offre de qualité différenciée à Mabru
- 12. Augmenter la diversité des produits à destination des GASAP par l'établissement d'une plate-forme logistique pour les produits fragiles et secs
- 13. Commercialisation durable des produits locaux dans la grande distribution
- 14. Réaliser une étude sur l'offre et la distribution alimentaire
- 15. Réaliser une étude de la demande en alimentation – volet demande des particuliers
- 16. Réaliser une étude sur la demande alimentaire des collectivités et horeca (y compris restaurant sociaux).
- 17. Organisation d'un workshop pour amélioration de la logistique pour récupérer/distribuer les invendus alimentaires.
- 18. Créer une structure de récupération, transformation et reconditionnement des invendus sur le site de Mabru en ESS
- 19. Mise en place d'une plateforme d'approvisionnement et de négociation pour les épicerie sociales (REPIS)
- 20. Appel à projet «Food Design urbain»
- 21. Création d'un portail Alimentation durable
- 22. Réseau apprenant pour les entreprises du secteur alimentaire inscrites dans des processus de durabilité
- 23. Soutien aux créations de petites entreprises en alimentation durable basées sur des business models innovants
- 24. SOUTIEN FINANCEMENT Appui transversal aux filières via financement et accompagnement des opérateurs
- 25. Soutien au développement de l'agriculture urbaine à Bruxelles
- 26. Faciliter l'accès à l'information et la bonne application des règles de sécurité alimentaire pour les plus petits acteurs
- 27. CONSERVERIE SOCIALE : Espace-test de transformation durable
- 28. Building integrated greenhouse (BIG)
- 29. Stimuler les nouveaux acteurs de la distribution AD
- 30. Sensibilisation des commerçants (alimentation et horeca) à l'AD et accompagnement adapté à l'intégration et la valorisation de l'AD dans leur offre
- 31. Soutenir la distribution alimentaire sur les marchés
- 32. Intégrer des critères de durabilité dans le programme fruits et légumes à l'école
- 33. Analyser l'opportunité de la mise en place d'une centrale de marchés de produits alimentaires durables pour les administrations publiques
- 34. Etablir un cadre référentiel progressif de durabilité pour certains secteurs en demande en termes d'alimentation
- 35. Tester le repère de durabilité cantine
- 36. Améliorer la connaissance et les outils en vue de faciliter la rédaction de Marchés publics durables auprès des organismes publics, écoles, structures de soin et maisons de repos
- 37. Programmes d'accompagnement vers une AD dans des secteurs en demande, tel que celui qui existe pour la restauration collective
- 38. Solution logistique pour producteurs locaux en circuit court LOG4LOC (Logistics for Local)
- 39. Agriculture intra et péri-urbaine dans le secteur académique : Implication, groupes de travail thématiques, recherche-action et intégration dans le cursus universitaire.
- 40. Création d'un programme de financement « Living labs in Brussels » pour encourager et soutenir la recherche et le développement de l'alimentation durable en Région Bruxelles-Capitale.
- 41. Module de base en AD
- 42. Intégrer les spécificités de l'AD (suite à la FA 41 (nveau n°)) dans les formations existantes à l'attention des chercheurs d'emplois dans les métiers de bouche
- 43. Intégrer les spécificités de l'AD dans les formations du réseau des classes moyennes à l'attention des employés et entreprises dans les métiers de bouche
- 44. Module de base en alimentation durable (AD) Mise en place de formations à l'attention du personnel enseignant et des formateurs

- 45. Amplifier les formations + Fédérer l'ensemble des formations en AU en vue de définir un programme commun
- 46. Etudier l'opportunité de lancer une formation pilote en entrepreneuriat en AU
- 47. Encourager le recours au secteur du travail adapté pour la transformation et la fourniture de produits alimentaires durables en Région bruxelloise
- 48. Etudier et communiquer sur les façons de limiter le surcoût de la transition vers l'alimentation durable en restauration collective et HORECA
- 49. Séances d'informations et formation de base et d'orientation aux métiers en alimentation durable
- 50. Former les acteurs des associations de récolte des dons alimentaires (en Alimentation Durable) en vue de faciliter la récolte des dons
- 51. Formation d'éducateur formateur-animateur en éducation à l'alimentation durable

5.2. AVIS DES PARTENAIRES SOCIAUX

Avis des partenaires sociaux impliqués dans le pilotage de l'axe Construction Durable

En février 2014, le comité de suivi de l'axe « construction durable » souligne unanimement l'intérêt de la démarche et exprime son souhait de voir se poursuivre et se renforcer la dynamique initiée.

Trois grands apports ont été identifiés par les membres du comité de suivi.

Premièrement, la démarche a permis la rencontre d'acteurs variés et a débouché sur une **véritable dynamique collective** qui s'est concrétisée par le développement et le renforcement de collaborations et de partenariats entre les différents types d'acteurs. Cette dynamique se traduit ainsi par le rassemblement des forces d'acteurs publics et privés intervenant sur de multiples compétences afin de relever un défi commun et ambitieux : l'accompagnement du secteur en vue de répondre aux demandes croissantes d'amélioration des performances énergétiques et de la limitation de l'impact environnemental des bâtiments.

Deuxièmement, l'approche bottom up a permis d'orienter les moyens publics vers les **réponses aux besoins des entreprises et des travailleurs du secteur**. Les actions engagées sont pragmatiques et cherchent à satisfaire des besoins exprimés par les acteurs de terrain.

Troisièmement, la méthode d'animation a permis de **responsabiliser les acteurs** impliqués sur la mise en œuvre des actions. En effet, l'organisation régulière d'ateliers de suivi et de rencontre des acteurs favorise l'efficacité et la pertinence des actions ainsi qu'une bonne information des acteurs quant à l'évolution des actions.

Le comité de suivi souligne la nécessité de poursuivre la dynamique de transition initiée afin de permettre des résultats et des effets structurels sur le secteur. Le comité de suivi souhaite également voir se renforcer les actions visant plus spécifiquement le développement de l'activité économique et de l'emploi bruxellois. Il rappelle aussi l'importance de toucher les petites entreprises via des actions proactives et adaptées à leurs spécificités.

Par ailleurs, le comité de suivi estime nécessaire d'améliorer la méthode participative afin de rendre plus accessible la démarche à tous les acteurs. Cela implique notamment de prévoir un accompagnement particulier des petites structures et de veiller à maintenir un équilibre entre les acteurs. Le comité de suivi souligne également l'importance de concentrer des moyens sur les outils publics existants, quitte à les développer ou les réorienter en fonction des priorités. Enfin, le comité souhaite renforcer la coordination et la cohérence des actions de l'Alliance avec les autres politiques régionales.

Avis des partenaires sociaux impliqués dans le pilotage de l'axe Eau

En février 2014, le comité de suivi salue l'innovation de la démarche participative « bottom-up » (où le temps de la réflexion est nécessaire) et se réjouit que celle-ci ait pu être assurée dans un secteur où l'innovation et la diversité des acteurs sont des éléments-clés. Le comité de suivi souligne l'intérêt d'une approche qui prend en compte le cycle naturel de l'eau et la nécessité d'interactions structurées entre des travaux du Maillage Gris et du Maillage Bleu+.

L'année et demi de mise en œuvre confirme le potentiel d'emploi, l'importance des marchés dans le secteur et l'intérêt marqué de l'ensemble des acteurs pour le développement de ce secteur. C'est pourquoi le comité de suivi estime qu'il convient de continuer à sensibiliser et accompagner les entreprises afin de lever les freins à l'accès au marché de l'eau.

Le comité de suivi recommande également d'apporter une attention particulière à la formation et à l'enseignement pour permettre aux bruxelloises et aux bruxellois d'acquérir les compétences suffisantes pour bénéficier des emplois qui vont être créés dans ces nouveaux marchés.

Avis des partenaires sociaux impliqués dans le pilotage de l'axe Ressources et Déchets

En février 2014, Le Comité de suivi apprécie la plus-value liée au processus développé, et perçoit des avancées potentielles sur 4 flux : déchets de construction et de déconstruction, déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants et bio-déchets. Le comité de suivi insiste sur la cohérence à fournir entre les différentes actions par flux et propose que cette analyse soit renforcée et coordonnée dans le but de mieux prioriser les actions.

Le Comité de suivi s'interroge sur les modalités à mettre en œuvre pour que l'ensemble des acteurs du secteur (particulièrement les entités publiques) s'impliquent d'avantage dans le processus.

Le Comité de suivi acte le fait qu'il s'agit d'un processus itératif. Le temps imparti est actuellement insuffisant pour laisser le processus se déployer. Le comité de suivi souhaite par conséquent voir l'initiative se pérenniser ou au moins être prolongée, de façon à permettre la participation de tous, et créer de nouvelles opportunités de compléter la stratégie par de nouvelles actions. A ce titre, des interactions plus structurelles entre les différents axes devraient être mises en place également dans les développements futurs.

Avis des partenaires sociaux impliqués dans le pilotage de l'axe Alimentation Durable

En février 2014, le Comité de Suivi confirme l'intérêt du secteur pour la transition vers plus de durabilité dans l'offre alimentaire. Ceci se manifeste par une mobilisation importante de celui-ci lors de la phase d'élaboration et l'adhésion des acteurs au processus. En signant la Charte, les acteurs ont marqué leur accord avec le processus et avec les objectifs poursuivis. La majorité des 50 actions identifiées ont été lancées. Le comité de suivi regrette que certaines actions concernant les marchés publics et les invendus alimentaires aient pris du retard.

Le comité de suivi trouve qu'il est prématuré de se prononcer sur les résultats au regard d'un processus émergent dont les effets sont attendus sur le long terme. C'est pourquoi le comité de suivi souhaite la poursuite du processus entamé, au moins sur une période qui permette aux actions de produire leurs effets. Le comité de suivi veillera à ce que l'impact sur l'emploi soit bien identifié, en distinguant ce qui relève de l'adaptation à la demande et ce qui relève de la création de nouveaux emplois et de nouvelles activités. Le Comité de Suivi souhaite également l'implication d'autres acteurs importants tels que les acteurs de l'enseignement. Leur implication permettra d'intégrer de façon durable les nouveaux référentiels et permettra aux entreprises de trouver les compétences recherchées parmi les nouvelles générations de travailleurs bruxellois. De même, il faudrait renforcer la participation des acteurs entrepreneuriaux.

5.3. LISTE DES ACTEURS INTERVIEWÉS

Afin de compléter les avis collectés auprès des acteurs lors des différents ateliers, BDO et Bruxelles Environnement ont interviewés les acteurs suivants entre octobre 2014 et février 2015.

Organisme	Prénom	Nom
Actiris	Séverine	Intini
Baticrea	Barbara	De Radiguès
BDU	Arlette	Verkruyssen
BECI	Laurie	Verheyen
BXL-Formation	Olivia	Ptito
CCB-C	Charline	Boyer
CCB-C	Céline	De Schryver
CDR Construction	Philippe	Vanginderdeuren
CF2000	Bernard	Goffinet
Citydev	Philippe	Antoine
COMEOS	Charles	Petit
Commune de Molenbeek	Xavier	Guilmin
CPAS Berchem	Pauline	Denissel
CPAS de Bruxelles	Esteban	Jaime
Début des Haricots	Antoine	Sterling
FEGE-COBEREC	Marie	Van Breusegem
FEVIA	An	Nachtergaele
HoReCa Be Pro	Véronique	Demont
Hydrobru	Yves	Bourdeau
Impulse	Patricia	Foscolo
Iris TL	David	Robert
IrisTech+	Gisèle	Lamboray
Lateral Thinking Factory	Michael	Moradiellos
Little Food	Raphael	Dupriez
MAD	Alexandra	Lambert
Pour la solidarité	Denis	Stokkink
Ressources	Virginie	Detienne
Rotor	Lionel	Billet
SBGE	Olivier	Christophe
SRIB	Serge	Villain
Steygers & Co	Isabelle	Farcy
UNIZO	Anton	Van Assche
Urban Farm Company	Jean-Patrick	Scheepers
VDAB	Sana	Chaoui

5.4. RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

Le rapport suivant a été réalisé à la demande de Bruxelles Environnement par le consortium Ecores-Greenloop-Lateral Thinking Factory, entre janvier et avril 2015.